

BP 39-1956

Les débats parlementaires
sur la sécurité dans les mines .

- 26 juillet 1950. Interpellations sur la catastrophe de Mariemont Bascoup. (Delattre, Dedoyard et Georges Glineur)
- 18 avril 1951. Interpellation de Georges Glineur sur les catastrophes minières - jointe à la discussion du budget des Affaires Economiques .
- 23 juillet 1952. Interpellation Delattre, Dedoyard, Georges Glineur, sur les catastrophes du 17 et du 25 de Monceau-Fontaine, du puits Emmanuel du Bois du Luc, du puits St. Louis du Centre de Jumet.
- 16 décembre 1952. Interpellation Dedoyard, Thys, Georges Glineur, sur les coups de grisou de Zwartberg et du Grand-Trait.
- 27 janvier 1953. Interpellation Terfve et Delattre sur catastrophe de l' Escouffiaux (Marcasse).
- 1 décembre 1953. Interpellation Paque, Merlot, Delattre, Terfve, Dejace et G. Glineur sur catastrophes du Douvrain et du Many.
- 1 juin 1954. Interpellation Jean Terfve sur catastrophe du Rieu du Coeur.
- 24 février 1955. Intervention de Lalmand dans discussion du budget des Affaires Economiques .
- 14 février 1956. Interpellation de Jean Terfve sur la nouvelle catastrophe du Rieu du Coeur.

26 juillet 1950.

Interpellation G. GLINEUR,
communiste - jointe à celle de
 DEBOYARD (P.S.E.) - DELATTRE (P.S.E.)

- 1° sur les causes de la catastrophe de Mariemont-Bascoup;
- 2° sur les responsabilités de celle-ci;
- 3° les mesures prises pour établir les responsabilités .

Glineur : Répétons-le: la question essentielle c'est la présence du grisou derrière le mur édifié pour le contenir, et qui a été détruit en plein poste d'abattage . En donnant cet ordre de destruction, la direction était en contradiction avec le règlement de 1884, dont l'article 19 est clair et formel . En sachant que plusieurs centaines de mètres cubes de gaz se trouvaient accumulés près d'un chantier de 40 ou - vriers, la direction donne l'ordre de détruire le serrement contenant la masse explosive et de donner à cette masse l'accès au couloir . Nous nous trouvons devant un acte d'inconscience criminel.....

La cause des deuils, c'est l'impunité de ceux qui donnent les ordres .

.....

M. le Ministre, vous avez parlé de l'effort à faire pour renforcer la police des mines . Mais quelle garantie donnez-vous pour l'ap - plication des lois en vigueur.

Réponse Eyskens. (Ministre des Affaires Economiques)

" L'enquête n'est pas terminée.

D'autre part, l'administration générale des mines n'a pas à donner l'autorisation chaque fois que, dans un charbonnage, on veut en - treprendre un travail déterminé. Dans le cas cité, l'administration des Mines a été contre, mais si nous devions passer à un système en vertu du - quel l'Administration générale des mines serait appelée à donner une auto - risation expresse et préalable à chaque travail, on déplacerait des respon - sabilités qu'un ministre des Affaires Economiques ne pourrait guère suppo - ter. "

18 avril 1951.

Interpellation de G. Glineur, (communiste)^{1°} sur les catastrophes minières qui se sont succédées à un rythme effrayant dans nos charbonnages, 2°, les cau - ses et responsabilités de celles-ci .

" S'il est vrai que notre législation est appropriée à la pro - tection des mineurs, il n'est pas moins exact que cette lé - gislation n'est pas respectée et que l'équipement de nos charbonnages en ce qui concerne la sécurité, reste notoirement insuffisant. Enfin les représen - tants directs des ouvriers au comité de sécurité et d'hygiène n'ont qu'un pouvoir théorique. Aussi nous accusons le gouvernement de verser des larmes de crocodile sur chaque catastrophe minière et de couvrir l'im des patrons charbonniers .

A la même séance, DEDOYARD, P.S.B., déclare :

" La gravité de la situation au point de vue accidents miniers semble augmenter.

Des nouvelles machines sont introduites dans les mines, les méthodes de travail évoluent rapidement, des milliers d'ouvriers étrangers nous arrivent sans rien connaître de la profession ."

Réponse Coppé (Ministre des Affaires Economiques, P.S.C.)

Annonce qu'une Commission mixte a terminé la préparation de 2 règlements nouveaux: l'un sur la tenue des plans des mines, l'autre sur l'emploi des moteurs à combustion interne . Elle a chargé son bureau de préparer la revision des règlements sur l'emploi des explosifs et de l'électricité. Cette revision est actuellement en cours .

Assure la Chambre que le Ministre et l'Administration des Mines apporteront tous leurs soins à améliorer de façon constante la sécurité des travailleurs dans la mine .

16 décembre 1952. Interpellations Dedoyard (P.S.B.) Thys (P.S.B.)
Glineur (communiste)

1.

sur coup de grisou du 21-11-1952 à Zwartberg (12 morts)
dégagement du 25-11-1952 au Grand Trait (3 morts)

Dedoyard : Après avoir examiné les détails concernant ces accidents, estime qu'il y a des responsabilités graves.

" Que l'on ne nous parle pas toujours de la fatalité de la mine... surtout ne nous servons plus de cette fatalité pour cacher les véritables responsabilités. Cessons surtout de faire croire que contre cette fatalité il n'y a rien à faire et que cela doit continuer. "

Après avoir posé des questions sur l'état des travaux de la commission pour la revision du règlement des mines et ~~insisté~~ insisté sur la formation professionnelle des nouveaux mineurs, Dedoyard rappelle que les charbonnages campinois ont tous plus de 4.000 ouvriers, or par puits il n'y a qu'un seul délégué ouvrier. Il lui est dès lors impossible de suivre l'avancement journalier des travaux, de se trouver dans tous les chantiers, à tous les postes, de suivre même les mesures de sécurité conformes à la police des mines . Nous vous demandons d'augmenter le nombre de ces délégués ouvriers .

Quant à cette inspection nous posons le problème de deux façons: renforcer l'inspection en augmentant le nombre de délégués ouvriers mais aussi par le renforcement de leurs pouvoirs .

16 décembre 1952. " C'est ainsi par exemple que, constatant la présence de grisou, ils n'ont pas le droit de faire évacuer le
2. chantier, mais doivent faire rapport à l'administration des mines qui examinera s'il y a lieu de prendre d'autres mesures .

Georges Glineur: Rappelle arrêté du 6 décembre 1945 sur dispositions à prendre pour éliminer poussières charbonneuses.

Nous sommes en 1952 et dans la plupart des puits ces dispositions ne sont pas appliquées .

Il montre que les deux catastrophes résultent d'imprudence dans la conduite des travaux et infractions à la police des mines .

" C'est la direction qui désigne le chef de la sécurité les suppléants et leurs adjoints, les seuls, en vertu de l'arrêté de 1947, constituant les comités de sécurité et d'hygiène dans les mines, à avoir les pouvoirs de visites, de contrôle, les seuls pouvant prendre des mesures pour remédier aux causes du danger etc..

Les mineurs exigent de participer activement au contrôle de leur sécurité. Ce sont eux les premiers intéressés. Placés uniquement entre les mains du patronat, leur sécurité viendra toujours après les profits.

(Dépôt de la proposition de loi.)

Davieusart: Travaux de la commission : "Je viens de voir il y a quelques jours, un rapport établissant que la commission avait déjà assuré une partie de sa mission, mais je me joins évidemment à vous pour souhaiter que ses travaux, entrepris depuis plusieurs années, soient terminés le plus rapidement possible .

Revoir et renforcer le service d'inspection : je vais faire examiner le problème .

23 juillet 1952. Interpellations de Delattre (P.S.B.) Dedoyard (P.S.B.) et Georges Glineur (communiste) sur les catastrophes suivantes.

17 Juin -	Eboulement au 17 de Monceau - Fontaine	2 morts
" "	Explosion au 25 de Monceau - Fontaine provoquée par étincelle venant d'une locomotive avariée	9 morts
21 juin -	Eboulement au puits Emmanuel du Bois-du-Lac (travaux dangereux) - démontage de piles de bois à l'arrière d'un sentier de 45 p.c. pour les remonter à l'avant)	4 morts
23 juin -	Coup d'eau au puits St.Louis des Charbonnages Centre de Jumet -(travaux dangereux à proximité d'une poche d'eau résultant d'anciens travaux)	1 mort.

Dedoyard : Il faut hâter les enquêtes. Après 2 ans l'enquête sur la catastrophe de Mariemont - Bascoup n'est pas terminée .

Il faut revoir les règlements des mines. Depuis 1948, cette mesure a été ajournée 5 fois .

Un technicien responsable devrait être désigné qui n'aurait rien à voir avec la question de production.

Il faudrait aussi donner des pouvoirs aux comités de sécurité et d'hygiène et renforcer les pouvoirs des délégués ouvriers .

Georges Glineur: De 1945 à 1952 - 1.034 mineurs du fond ont perdu le vie dans des accidents .

Il souligne que la main-d'oeuvre étrangère (60 % dans le fond) est exploitée dans des conditions épouvantables . Trois jours après leur arrivée les ouvriers italiens doivent travailler à l'abattage. On refuse même de laisser travailler comme hiéracheurs ceux qui le demandent. Comme les ouvriers belges ne veulent plus être ouvriers à veine, tous les étrangers y passent. Les sociétés ne s'en plaignent pas. En effet un hiéracheur doit être payé à raison de 197 frs par jour, tandis que les ouvriers à veine sont payés à l'abattage . Certains n'ont touché ainsi qu'un salaire quotidien de 160 frs. On ne met pas les ouvriers étrangers au courant de leur travail. La conséquence en est que l'on ne procède pas, ou mal, au boisage, ce qui aggrave les dangers d'accidents. Les mineurs italiens ne sont pas avertis des dangers de la mine ni de la façon d'y faire face .

.....

La direction de Monceau-Fontaine applique avec empressement les conclusions du rapport Robinson, relatif à une enquête dans les charbonnages belges . Ce rapport conclut que trop d'ouvriers ne travaillent pas à la production proprement dite et que leur nombre pourrait être réduit de 25 à 30 % sans que la production fléchisse .

Le personnel de maîtrise de Monceau-Fontaine reçoit des notes impératives de la direction visant à réduire la main d'oeuvre tout en augmentant la production . Les conditions de travail prennent dès lors, un caractère meurtrier, délibérément imposé par le Conseil d'administration .

Le 2 mai trois ouvriers mineurs furent tués. Le 29 mai, un. Le 9 juin encore un. Le 17 juin, deux. Le même jour 10, le 2 juillet - un, le 3 juillet - un, le 12 juillet - un .

Glineur examine alors les causes des accidents. L'éboulement du n° 17 dû à la mauvaise qualité du boisage et à l'utilisation du système de foudroyage .

Pour réduire les frais d'exploitation, le directeur de Monceau-Fontaine vient d'interdire l'emploi des grosses billes. On n'emploie plus que des billettes . Le boisage étant payé à part, le temps qu'y consacre le mineur signifie pour lui une réduction de salaire ...

Le 18 mai, le D.R. publiait un article de son correspondant au puits 25, il y attirait l'attention sur les dangers d'accidents. Il n'en fut pas tenu compte

Plusieurs infractions graves aux arrêtés sont incontestables .
 xxx La remise pour locomotive exigée par l'arrêté n'existait pas .

Les fûts d'huile et de mazout, entreposés au fond étaient déposés sans précaution contre la voie ferrée.... cela dénote dans le chef de la direction de ce puits un mépris souverain pour les règles de sécurité .

Le 13 juin, l'insuffisance du courant d'air fut constatée en présence de deux témoins. Il fallait donc suspendre l'emploi des locomotives jusqu'au rétablissement d'un aérage normal . Malgré cela, la direction continua à faire utiliser des locomotives à mazout. Aucune mesure ne fut prise. Il existait partout des éléments indiquant qu'il y avait danger de présence de grisou.

La catastrophe de Jumet montre que la production prend le pas sur la sécurité. Les ouvriers se rendaient compte qu'ils approchaient du bain, le charbon devenait friable et humide. Le règlement des mines prévoit que dans un tel cas l'exploitation de la taille doit cesser immédiatement...

Nous nous trouvons en présence de véritables assassinats. Nous accusons formellement les personnes suivantes: Gaston Blaise, président et gouverneur de la S.G., Steel, Ligny et Denis d'Être responsables de la mort de 21 ouvriers.

Nous portons la même accusation contre MM. Villain XIII et Van Pelt, contre les administrateurs de Jumet-Centre et le directeur gérant de St. Louis . Nous accusons le gouvernement de complicité...

Nous ne nous faisons pas d'illusions: tout sera mis en oeuvre pour mettre ces catastrophes sur le dos de la fatalité et ou de fautes de quelques lampistes

Duvieusart: (ministre des Affaires Economiques. P.S.C.)
à Georges Glineur :

" La classe ouvrière vous suivra de moins en moins si vous persistez à diriger contre le patronat des accusations d'assassinat comme celles que vous avez émises ce matin....

Nous devons donner toutes les instructions pour que la sécurité soit assurée en premier lieu . Je me joins à M. Dedoyard pour demander que le règlement soit révisé le plus tôt possible .

Delattre: estime qu'il y a eu des imprudences.

Je voudrais vous demander de renforcer la surveillance par des portions de sécurité qui n'auraient rien d'autre à faire qu'à passer dans les tailles et à signaler toutes les causes de danger aux ingénieurs...Je voudrais que fut activé le travail des comités d'hygiène. Je ne crois pas qu'ils soient assez attentifs .

27.1. 1953 -

Interpellation Terfve (communiste) et
Delattre (P.S.B.)

sur catastrophe du 13 janvier 1953 à l' Escouffraux.
(Marcasse).

Terfve : rappelle la multiplication des accidents .
rappelle que le gouvernement vient de décider une enquête
générale sur les conditions de sécurité au travail dans
les mines .

Les causes : produire. "produire à meilleur compte, parce-
que les accords internationaux auxquels la Belgique a souscrit et plus
particulièrement le plan Schuman, imposent à l'industrie charbonnière bel-
ge la nécessité de vendre moins cher si elle veut conserver une place dé-
cente sur le marché commun .

Description de l'accident: l'éternelle : le grisou. L'aérage
était insuffisant - établi en infraction à la police des mines.

Signale qu'au Grand Trait un porion a été démis de ses fonc-
tions et remis à la production parce que par deux fois il avait mépris
refusé de miner dans des conditions qui lui paraissaient dangereuses .

Rappelle notre proposition de loi et propose de mettre les
boute-feux sous dépendance du Corps des mines .

Delattre: Je suis obligé de constater que depuis 30 ans on n'a guère
fait de progrès et qu'il y a beaucoup, beaucoup trop de catas-
trophes minières .

Delattre démontre qu'il y avait du grisou dans le chantier,
que cela était connu et que par conséquent des précautions spéciales s'im-
posaient .

On abattait en dehors des heures d'abatage.

On utilisait de la dynamite.

On a miné dans attendre le départ des ouvriers qui finissaient.

Le délégué à l'inspection n'a été averti que 2 heures après
l'accident.

D'accord avec Terfve sur les propositions concernant les dé-
légués à l'inspection des mines et le statut des boute-feux.

Duvieuxart: Ministre P.S.C.

(Voir annales du 27.1.1953) montre les lenteurs des travaux
de la commission et des différentes phases de procédure .

Isabelle Blume : (P.S.B.) signale que les ouvriers avaient refusé de des-
cendre parce que la cage au puits de Baisieux leur semblait
peu sûre. Trente d'entre eux sont venus s'affirmer que l'ingénieur qui se
trouvait sur le carreau de la mine et à qui ils ont dit qu'ils ne voulaient
pas descendre, leur a répondu: " ce qu'il faudrait avec vous, ce sont des
mitraillettes sous le bras et tirer dans le tas . "

1 er décembre 1953 .

Interpellation: Merlot (P.S.B.) - Paque (P.S.B.) -
Dejace (communiste) G. Glineur (communiste) J. Terfve
(communiste) - Delattre (P.S.B.)

sur catastrophe du Douvrain 26.9.1953

sur catastrophe du Many 24.10.53

Paque: Le puits allait fermer. N'a-t-on pas négligé certains des travaux de sécurité et d'aérage qui sont accessoires au déhouillage proprement dit et qui ne donnent pas de rendement immédiat

Insiste pour le renforcement des pouvoirs des délégués à la sécurité . Après chaque interpellation développée ici sur les accidents trop nombreux de la mine, nous constatons avec regret qu'aucune mesure n'est prise, aucune réforme décidée .

Dejace: reprend détails publiés par le Drapeau Rouge du 1 er. novembre 1953.

Terfve : " Une fois encore on doit rechercher les causes fondamentales des accidents miniers. Elles sont toujours les mêmes : la recherche du rendement, du profit maximum et de l'abaissement du prix de revient, le tout au détriment de la sécurité des travailleurs!

" Voilà donc les caractéristiques de l'exploitation minière chez nous: l'utilisation massive d'une main d'oeuvre peu ou mal qualifiée, la non observance des règlements et la création d'un climat de production tel que l'on pousse les travailleurs eux-mêmes à enfreindre les règles édictées, pour leur propre sécurité .

Après avoir montré comment ces causes générales se retrouvent à la base de l'accident de Douvrain, Terfve rappelle qu'un an auparavant Georges Glineur a déposé la proposition sur la sécurité, qu'il a déposé une proposition visant à placer les boute-feux sous la direction du Corps des Mines. Rien n'a été fait .

Terfve a déposé une autre proposition interprétative de la loi de 1903 pour accroître les responsabilités patronales en cas d'incurie ou négligence.

Delattre: examine les causes de l'accident. Il souligne combien la main d'oeuvre étrangère est peu préparée au travail des mines. Il examine le fonctionnement de l'administration des mines et estime que les ingénieurs devraient se consacrer uniquement à l'inspection des travaux, - il faut une réforme des pratiques de l'administration des mines .

Davieusart: (Ministre des Affaires Economiques P.S.C.) "Il n'y a pas que les accidents massifs. Les accidents individuels ont causé de leur côté autant de morts. Les risques paraissent donc augmenter. Est-ce le résultat d'une défectuosité des lois et règlements, ou de leur mauvaise application, ou d'une insuffisance de sanctions ...

" Nous avons revu toute la réglementation et on peut dire qu'elle est adéquate à ce que peut exiger la sécurité des travailleurs. S'il y a autre chose à faire, je suis prêt à le faire . Mais il semble bien que la réglementation ne soit pas déficiente. C'est son application qui le serait. Est-elle complètement appliquée? Je ne suis laissé dire que pas mal d'imprudences sont commises .

Il faut contrôler les conditions dans lesquelles les étrangers travaillent. Leur formation est inexistante et insuffisante lorsqu'ils arrivent en Belgique .

Le ministre souligne les difficultés que rencontre le recrutement des ingénieurs... En 1953, il y avait encore 5 ingénieurs manquant au cadre .

Delattre: demande une responsabilité pour les ingénieurs de l'administration des Mines.

Duviolsart: Pour le Manx, il n'est pas douteux que la cause principale de l'accident soit l'inobservance de la réglementation.

Il annonce la constitution d'une commission composée de patrons, syndicalistes, parlementaires et représentants italiens.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle des ouvriers n'ayant jamais travaillé dans les mines, Duviolsart déclare " Nous poursuivons l'oeuvre inaugurée le 6 octobre 1952 c'est-à-dire un stage de trois jours à la surface et un autre de 12 jours dans les travaux souterrains .

Terfve: resouligne que dans le chef des patrons la règlement constitue une entrave à la production . Il y a là une contradiction fondamentale .

signale pétition de mineurs en faveur des propositions communistes .

Paquet: (député socialiste) dénonce la pratique des dérogations aux règlements . Lorsqu'on veut obtenir une dérogation pour certains travaux, on les commence immédiatement sans attendre d'avoir obtenu l'autorisation .

Dedoyard : Un fait est certain: on accorde trop de dérogations.

Vous avez cité des chiffres sur l'activité des ingénieurs et cela peut paraître impressionnant. Mais ces visites des ingénieurs dans quelles conditions les font-ils ? Ils ont tant d'autres travaux à faire ...

Vous avez rappelé les arrêtés que vous avez pris concernant l'électricité, les locomotives. Qui et les règlements sont sévères. Mais qui contrôle leur application ? Vérifier les locomotives et d'autres installations compliquées, les ingénieurs ont-ils le temps de le faire ?

Il rappelle que les syndicats ont demandé à siéger dans la Commission pour la révision des règlements des mines ...

1er juin 1954.

Interpellation Terfve (communiste) sur le grave accident de mines survenu le 14 mai au Charbonnage du Rieu du Coeur, Puits Nord, à Quaregnon : 7 morts - le 14 mai 1954.

" Pour le charbonnage qui nous occupe aujourd'hui, notamment celui du Rieu du Coeur, nous avons dû intervenir le 2 juin 1949, le 17 septembre 1951 et maintenant, chaque fois pour des accidents graves, pour des accidents mortels. Cette fois-ci ce n'est pas un coup de grisou ni un éboulement, mais un incendie qui a provoqué la mort par asphyxie de 7 ouvriers.

.....

C'est un accident classique : il s'agit de l'échauffement des bandes, par suite du frottement, joint à l'accumulation des poussières. Ici, le risque générateur de l'accident est un risque connu.

.....

La responsabilité patronale ? Une jurisprudence constante considère que la loi de 1903 constitue un forfait et exonère, dans le fait, les patrons charbonniers d'une responsabilité particulière.

.....

Je ne crois pas que le patronat minier de Belgique soit plus repaqué que celui d'autres pays voisins. Mais il y a un élément dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte : c'est que la situation particulière de l'industrie charbonnière en Belgique, à l'heure actuelle, provoque une recherche forcée de l'abaissement du prix de revient. J'ai déjà eu l'occasion de soulever ce problème à diverses reprises devant la Chambre. Qu'on le veuille ou non, les engagements admis par l'industrie charbonnière belge contraignent celle-ci, dans la période intermédiaire où elle reçoit quelques subsides supplémentaires payés par les charbonnages hollandais et allemands, d'arriver à des conditions de rentabilité meilleures, c'est à dire à un prix de revient plus bas.

Dans une industrie où l'apport de la main-d'oeuvre au point de vue du prix de revient est aussi important que dans l'industrie charbonnière, la recherche du prix de revient abaissé à n'importe quelle condition doit nécessairement se faire au mépris de la sécurité du travail.

.....

Qu'a-t-on fait et quelles furent nos propositions ?

- 1° Une Commission générale pour revoir le problème ? Pour être tout à fait juste, quelques modifications d'infime détail ont été apportées dans le règlement sur les mines, en ce qui regarde le problème de soutènement, mais, en fait, sur les divers aspects des problèmes essentiels de sécurité, rien. On attend. On attend sans doute de répéter les phrases rituelles que j'évoquais tout à l'heure.
- 2° Depuis le 23 décembre 1952, mon collègue M. Glineur a déposé une proposition de loi (voir proposition en annexes) - modifiant l'arrêté du Régent du 27.9.1947 instituant des organes de sécurité et ~~xxx~~ d'hygiène dans les mines. Rien n'a avancé. Si vous craignez de mettre un fleuron à la boutonnière d'un mandataire communiste, faites quelque chose vous-même dans le même sens.
- 3° Il y a une seconde proposition de loi, elle est de moi. Elle proposait de mettre les bouffe-feu non plus sous la dépendance du patronat, mais sous la dépendance du Corps des Mines, ce qui n'est pas parfait, mais une amélioration faisable immédiatement sur ce qui existe."

Bonjean, député socialiste du Borinage :

" Dans chaque puits, de l'ingénieur jusqu'au perion, on impose une production journalière déterminée. Et lorsqu'un accident technique ralentit le rythme de l'abatage et de l'évacuation des charbons pendant un certain temps, il arrive que le perion soit tenté de renforcer ses ouvriers à veine au cours de l'entretien par les préposés au nettoyage des bandes transporteuses ou à la surveillance des moteurs pour pouvoir rattraper le temps perdu et accélérer la production.

.....

L'exploitation d'une mine de charbon à l'heure actuelle n'est plus ce qu'elle était il y a 25 ou 30 ans. Les moyens techniques mis en oeuvre sont des plus abondants partout et des lignes électriques avec de nombreux moteurs sont installées dans tous les chantiers. Or, Mr. le Ministre, notre inspection des mines est restée à peu près ce qu'elle était il y a un demi siècle : elle fait trop de travail administratif et ~~xxxxxxxxxxxx~~ trop peu d'inspection.

Les délégués à l'inspection des mines, souvent ils doivent assurer la surveillance à plusieurs puits. Il ne devrait le faire qu'à un seul puits.

.....

Au cours d'entretien que nous avons eu avec des ouvriers mineurs et certains de leurs délégués, il y a un reproche à faire à l'adresse des patrons qu'ils sont unanimes à faire : c'est celui relatif à l'embauche des ouvriers étrangers, qui, dès leur arrivée à la mine, sont envoyés sans transition dans les chantiers les plus dangereux et affectés directement à l'abatage.

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait d'obliger les patrons à faire subir à ces travailleurs une période d'apprentissage assez longue avant de les envoyer dans ces chantiers ?

M. Dedoyard, député socialiste.

La technique dans les charbonnages connaît un prodigieux développement. C'est excellent au point de vue économique, mais ce développement technique ne renforce pas toujours la sécurité dans les mines. Et c'est là, précisément, que notre attention doit être attirée d'une façon toute spéciale. La police des mines est très sévère quant à l'introduction de la mécanisation dans les mines. Elle est particulièrement sévère en ce qui concerne l'emploi de l'électricité pour actionner les moyens mécaniques de travail. Mais la question se pose néanmoins de savoir si l'adaptation des prescriptions de la police des mines se fait avec la même rapidité que l'évolution du développement de la technique. Il existe depuis longtemps une commission officielle pour la révision des règlements miniers. Nous avons souvent protesté contre la lenteur des travaux de cette commission et nous avons souvent demandé que la composition de cette commission soit révisée. Nous avons enfin obtenu satisfaction : maintenant les syndicats sont directement représentés au sein de cette commission. Mais bien que l'arrêté revisant sa composition date du 10 décembre 1953, cette commission n'a pas encore été réunie. D'ailleurs, la commission pour la révision des règlements miniers n'a plus été convoquée depuis de très nombreux mois. J'insiste, Monsieur le Ministre, pour que vous veilliez de près au fonctionnement normal de cette commission, qui a la lourde charge d'étudier et de suivre de près l'évolution de la technique dans nos mines et d'adapter les règlements en conséquence.

Cette commission relève de la compétence du département des Affaires Economiques. On peut se demander, d'autre part, par qui et comment est surveillée l'application de la police des mines en ce qui concerne la sécurité du point de vue de la mécanisation. En premier lieu, le chef d'entreprise est responsable de la sécurité du travail. C'est entendu. Mais le résultat des nombreux procès ayant lieu à la suite des catastrophes minières nous a tristement édifiés sur ce qu'on entend par responsabilité au point de vue catastrophes : il faut, en effet, des années pour mener l'enquête, et puis, - nous pouvons le dire, - sans aboutir à grand-chose.

.....

Comment l'inspection se fait-elle dans les mines ? Il y a 68 ouvriers délégués qui assurent l'inspection dans les charbonnages. Ce sont d'anciens ouvriers qualifiés, et l'on peut dire que ce sont des hommes consciencieux qui connaissent parfaitement les dangers de la mine. Leur mission est souvent difficile et dangereuse et ils assument une lourde responsabilité.

.....

Mais il est bien entendu que ces délégués à l'inspection des mines ne sont pas des techniques et que ce n'est pas à eux qu'il incombe de surveiller ces engins mécaniques si compliqués. Il ne leur appartient pas d'assumer cette responsabilité.

Pour cela, il y a les ingénieurs des mines, qui, eux, sont de véritables techniciens. Mais ces ingénieurs sont chargés d'une quantité de tâches qui les mettent dans l'impossibilité de contrôler régulièrement, comme il serait nécessaire, toutes les installations mécaniques qui existent actuellement dans nos mines.

.....

La technique a tellement évolué, ce problème est devenu tellement difficile et complexe depuis quelques années, que je ne permets de renouveler ma proposition: il est indispensable que des ingénieurs techniciens soient nommés inspecteurs au sein de l'administration des mines. Ces ingénieurs auraient à s'occuper d'une façon régulière de la technique de la mécanisation, dans les travaux souterrains.

Vous pouvez être certains que ces ingénieurs-inspecteurs auraient beaucoup à faire dans l'intérêt de la sécurité des mineurs.

24 février 1955. Intervention E. LALMAND (communiste) dans discussion Budget des Affaires Economiques. (À lire en entier p. 18).

"Aussi le nombre d'accidents augmente d'année en année. Les accidents sont à ce point nombreux que dans les mêmes milieux on n'y prête plus attention. Chaque fois que se produit une catastrophe minière dans notre pays, nous sommes les témoins du même scénario: hommage, etc... On ouvre une enquête, on la clôt et puis on tourne la page jusqu'à la prochaine fois.

Cependant, la réglementation et les institutions multiples qui se rapportent à la sécurité dans les mines sont relativement bonnes. Il existe notamment une réglementation générale sur la police des mines - 450 pages - qui traite d'un nombre impressionnants de délits sanctionnés par des peines correctionnelles. Mais l'appareil tourne à vide ou presque.

Au procès du Many, un avocat de la défense a pu déclarer: "Toute cette réglementation tâtilonne est l'objet d'une large tolérance. Il ne faut pas la prendre au pied de la lettre. Sans doute il y a eu des violations formelles, mais elles furent sans importance et ce ne sont pas elles qui sont à l'origine de l'accident. D'ailleurs, ajoutait cet avocat, nous défions Mr. le Procureur du Roi de nous citer un seul cas où il aurait poursuivi et fait condamner un dirigeant de charbonnage pour infractions techniques à la réglementation sur la police des mines. Cela ne se fait pas."

14 février 1956. Interpellation de J. TERPVE (communiste) sur la nouvelle catastrophe minière qui s'est produite le 8 février au charbonnage du Nord du Rieu du Coeur, à Quaregnon: 8 morts.

Nous ne pouvons pas accepter l'envoi aveugle à la mort de travailleurs étrangers, et c'est sur ce point, Monsieur le Ministre, que je vous adjure de faire quelque chose :

- 1° La réglementation des conditions de qualification et d'apprentissage minimum. La répartition de la main-d'oeuvre nouvelle, en tenant compte du plus ou moins grand danger que ~~xxxxxxxx~~ présente chaque puits.

J'entends déjà votre réponse : vous me demandez de faire ce qui est fait. Et lorsqu'on a parlé des travaux de la commission italo-belge sur le problème des étrangers dans les mines, on a dit que c'étaient précisément ces moyens qui avaient été retenus. Je veux bien admettre que des travaux de la commission s'est dégagée la nécessité de la mise en oeuvre de mesures de ce genre. Ce qu'il faut voir, c'est si ce qui devrait être est réellement fait. Et là, je vous le déclare très nettement, quelles que soient les déclarations les plus formelles qui puissent être faites, les faits tragiques du dernier accident prouvent qu'un mineur depuis quinze jours au travail en Belgique, qu'un autre mineur depuis huit jours en Belgique, vont se faire blesser ou tuer à ~~taille~~ de taille dans une fosse spécialement dangereuse. Foin des explications bureaucratiques, la preuve est administrée dans les faits qu'on ne tient pas compte des recommandations de la commission italo-belge. Cessons de nous contenter de recommandations faites ou de règlements élaborés. Voyons si les règlements et les recommandations sont réellement appliqués.

Deuxième point : renforcement des règlements de sécurité en tenant compte des cas particuliers de chaque charbonnage.

Je ne vous demande pas de réglementation nouvelle. Vous connaissez, pour les avoir vus, - tout comme moi, - les règlements des mines. C'est un formidable recueil de 450 pages; inutile d'en ajouter une dizaine ou une quinzaine en plus.

Ce que je demande, c'est une application stricte et contrôlée de ce qui existe.

Dans la réalité, y a-t-il application stricte et contrôlée ? Et là, je vous réponds non et avec également des arguments irréfutables.

.....

On a vu quelque chose de nouveau : deux directeurs de sièges dans le procès du Many, sont condamnés pour faux. Ce n'est pas la condamnation qui m'intéresse, c'est la lecture des débats. Vous l'avez peut-être faite, elle est d'un intérêt exceptionnel au point de vue du problème de la sécurité.

On y décèle les atteintes quotidiennes qui sont portées au règlement de sécurité, avec l'accord et la complicité de tous : directeurs, ingénieurs, dominés par les impératifs de la production.

.....

Corps des Mines : laisser-aller ~~indéniable~~ indéniable, et probablement dû à une liaison trop étroite entre les directions des mines et le Corps des Mines au point de vue des intérêts en jeu, d'où une certaine acaplaissance qui est apparue à travers le procès du Many.

Dans les services de sécurité, - je l'ai rappelé souvent, - des gens qui devraient faire beaucoup, mais qui, souvent, reconnaissons-le, craignent pour leur place s'ils se sont montrés trop fermes dans leur vigilance. Lorsqu'on est ouvrier ou contre-maître dans une usine, on craint quelque peu pour sa place? Ce n'est pas un sentiment dégradant, c'est quelque chose qui tient malheureusement aux vicissitudes de la condition de salarié. Quand la direction supérieure pousse à la production à outrance, il y a une certaine forme d'héroïsme pour d'aucuns à freiner cette réforme, par des demandes de respect plus poussé de la sécurité. On connaît ces choses, ces imperfections. C'est pourquoi, c'est à l'instance de direction ministérielle qu'il faut réagir.

Une troisième proposition que je vous fais, Monsieur le Ministre, porte sur certaines modifications législatives. Je ne crois pas que des modifications législatives puissent transformer la situation du tout au tout. On peut, néanmoins, par une accumulation de petites retouches, redresser ou améliorer les choses qui existent et les faire fonctionner moins mal. Malheureusement, j'en ai déjà parlé au cours de deux précédentes interpellations, on a simplement dit : ce n'est pas dépourvu d'intérêt, mais on a attendu la catastrophe suivante ! Cela n'a pas changé. Une proposition a été déposée par M. Glineur, portant sur une modification à apporter aux conseils de sécurité et d'hygiène, au renforcement des pouvoirs et de l'indépendance des délégués ouvriers. Je ne reprends pas le texte, vous connaissez la proposition, elle existe, il suffit de la relire.

Il y a une autre proposition que j'ai présentée moi-même, elle vise à rattacher les boute-feu au Corps des Mines, d'en faire, si vous voulez, des fonctionnaires, et non plus des salariés dépendant du patron, c'est-à-dire des incitateurs à la production à outrance.

Enfin il y a une troisième proposition, proposition que j'ai déposée également, suite aux expériences de Mariemont-Bascoup et au Many, et tendant à modifier la législation sur les accidents du travail et déterminant - permettez-moi cette expression un peu vulgaire - que l'incurie crasse de la direction en matière d'exploitation des mines, doit être considérée comme équivalent à une faute intentionnelle.

Réponse de M. Rey (Ministre libéral des Affaires Economiques).

Le Ministre examine la question : qu'a-t-il été réalisé pour la sécurité dans les mines ces derniers temps.

1° Il a été nommé un inspecteur général à la Sécurité n'ayant que cela dans ses attributions.

2° Le Parlement a été mis en possession de 2 projets de loi qu'il a votés, l'un augmentant les pouvoirs des délégués ouvriers dans les mines et le second permettant de conférer un caractère pénal aux sanctions à prendre lorsque certains règlements concernant la sécurité ont été transgressés par les uns ou par les autres. Je puis dire que ces dispositions de réglementation sont en vigueur et sont strictement appliquées.

3° Nous avons conclu un accord avec les patrons charbonniers en vue de prolonger la période de formation professionnelle des ouvriers étrangers, de façon que ceux d'entre eux qui n'ont pas reçu préalablement une formation complète de mineur, ne puissent pas être mis en contact avec les dangers qu'ils peuvent être amenés à affronter, avant d'avoir reçu une formation professionnelle suffisante.

.....

M. Rey déclare que ces mesures ont déjà produit leurs effets puisque 1955 a été depuis 10 ans l'année où il y a eu le moins de tués dans les mines (84 !). Il reconnaît que depuis 1945, la moyenne de tués a été de 150.

" Je m'insurge totalement contre l'affirmation selon laquelle les efforts poursuivis dans le cadre de l'exploitation charbonnière pour augmenter le rendement de la production dans les mines belges s'accompagne d'imprudences plus grandes et en conséquence d'un plus grand nombre de victimes. C'est le contraire qui est vrai. "

E
156
après février

Le pays connaît une activité industrielle et commerciale plus intense et l'atmosphère internationale s'est éclaircie. La population laborieuse s'en réjouit car les dépressions économiques et les guerres lui coûtent trop cher pour qu'il en soit autrement.

Aussi lorsqu'ils s'efforcent à mettre à profit une situation plus favorable pour améliorer leurs conditions de vie, les travailleurs ont ils raison.

Une longue expérience leur a appris que, sous la domination du capital, les périodes de prospérité sont parfois bien courtes.

X^X
X^X

Les maîtres de la finance, leurs porte-parole prétendent souvent que les travailleurs sont d'insatiables mécontents, victimes d'éléments irresponsables. A les entendre aujourd'hui, les travailleurs présenteraient des revendications exagérées lorsqu'ils réclament - comme le fit dernièrement le Congrès de la F.G.T.B. - l'augmentation du pouvoir d'achat de leurs rémunérations.

A l'appui de leurs desseins, ils évoquent souvent les comparaisons avantageuses avec les situations du passé et les multiples besoins de la vie moderne.

Le patronat feint ne pas comprendre que la vie d'aujourd'hui a engendré des besoins nouveaux, qu'elle n'est pas comparable avec celle de dans le temps. Il est normal que les patrons s'acomoderaient fort bien de travailleurs ayant d'autres besoins que ceux de leurs ancêtres, mais tel n'est pas le cas. Il faut qu'ils se rendent à l'évidence.

Les travailleurs d'aujourd'hui désirent d'autant plus un véhicule à moteur qu'ils le fabriquent, que les déplacements pour se rendre au travail sont toujours plus longs et que les prix des transports en commun sont chers.

Nos ménagères, elles, aspirent aux appareils ménagers, au frigo - d'autant plus qu'aujourd'hui le salaire insuffisant des maris contraint de plus en plus nos femmes à prendre le chemin du bureau et de l'usine.

Messieurs les patrons peuvent donc rêver de concurrence victorieuse à l'aide de salaires de l'autre siècle - rien à faire, l'histoire ne fait jamais marche arrière.

x^xx

Mais que nous sommes encore loin de l'accès pour tous aux

bienfaits du progrès. Les statistiques ~~ne~~^{ne} révèlent-elles pas un développement considérable des ventes à crédit, surtout dans les domaines véhicules à moteur et appareils ménagers.

Et puis, savez-vous qu'aujourd'hui une famille sur trois ne peut que difficilement satisfaire ses besoins élémentaires.

~~225~~^{de milliers de} pensionnés indépendants doivent se contenter de ~~1500~~^{1500 frs} ... maximum par mois. Cordonniers, coiffeurs ou exploitants de petits commerces - tant pis si durant votre vie vous n'avez pas réussi à faire de bonnes affaires.

..... pensionnés généraux au maximum de 2.300 frs. par mois. Pour eux, une consolation - leur petit-fils bénéficiera de la nouvelle loi fixant les taux de pension à 75% du salaire ce sera pour l'an 2.000.

..... pensionnés mineurs au ~~xxx~~ maximum de 3.000 frs. par mois en récompense d'une vie de labeur épuisant dans les fosses où plus personne ne veut descendre. Ici à 30 ou 35 ~~xxxx~~ ans, la silicose leur aura détruit les poumons, la famille végétera lamentablement.

..... chômeurs avec une indemnité de base de..... par

jour. Peu d'espoir pour eux, sinon la pension anticipée puisqu'ils ~~seraient~~ chôment en pleine période de prospérité.

Ajoutez à la liste autant d'invalides et les quelques dizaines de milliers de petits pensionnés de bureau et des services publics, et complétez par l'addition des quelque 300 à ~~XXXXXX~~ 350.000 travailleurs du textile, des régions défavorisées et d'une multitude de petites et moyennes entreprises du pays.

Le compte est clair. Il n'est pas exagéré de dire que sur 3 familles, une au moins vit dans la gêne. Si on fait bien le compte, il faut 1.500 frs. minimum par mois pour se loger, se chauffer et s'éclairer - tout au moins dans les villes.

Bien, objectera-t-on, mais comment vivent les autres ?

A ce propos, il faut dire que les quelque milliers de hauts salaires gagnés par plus d'efforts, parfois surhumains - les accidents et les maladies professionnelles en témoignent - ne peuvent cacher les réalités suivantes :

de 1947 à 1955, le pouvoir d'achat de la masse des salaires belges n'a progressé que de alors que la productivité s'est accrue de et que les bénéfices des

seules sociétés anonymes ont plus que doublé.

Telle est donc la réalité que les propos patronaux ou autres sur le bien-être des travailleurs belges ne peuvent faire oublier.

Alors, sont-elles exagérées les revendications ouvrières formulées ~~par~~ lors du Congrès de la F.G.T.B. et pour lesquelles le Parti Communiste mène campagne. Est-il exagéré d'exiger l'augmentation des salaires et traitements et de fixer par la loi - comme nous le proposons - le minimum horaire à 20 francs et la semaine à 45 heures payées 48?

Est-ce trop que de réclamer la pension à 36.000 frs. et celle des mineurs à ?

Et réclamer l'augmentation des indemnités de chômage, des allocations familiales en tenant compte de l'âge des enfants, serait-ce une impertinence ?

Serait-ce du luxe que de réformer la sécurité sociale, comme on le promet depuis 2 ans, en installant le tiers payant, en supprimant les jours de carence et en augmentant les indemnités de maladie et le taux des remboursement des médicaments ?

Non, nous ~~XXXXXXXXXXXX~~ pensons qu'il n'est pas exagéré que de sortir quelques milliards des poches patronales pour satisfaire les revendications ouvrières.

Les travailleurs ont le droit de tirer profit d'une situation économique plus favorable.

Pourquoi faudrait-il qu'ils attendent encore pour en ~~XXXX~~ profiter - et attendre quoi ? une nouvelle période de dépression ? Chacun sait qu'en ces moments plus pénibles, les énergies ouvrières ne suffisent pas toujours à contenir les atteintes aux conditions de vie des masses.

Et puis, la détente internationale ne promet-elle pas d'envisager la réduction du budget ~~XXXXXXXXXXXX~~ ^{militaire} en même temps d'en revenir aux 18 mois de service militaire.

Des 17 milliards on pourrait utilement trouver quelques uns pour satisfaire les revendications des vieux, des chômeurs, des malades, ^{Les} problèmes de la sécurité sociale, des allocations familiales, des bas traitements dans les ~~XXXXXX~~ services publics pourraient trouver aussi une solution.

L'augmentation du budget militaire et la prolongation du temps de service furent justifiées par la peur du russe. - cette peur qui jadis fit de la Belgique une proie facile pour Hitler.

Aujourd'hui la peur fait place de plus en plus à la confiance et l'Union Soviétique annonce la réduction de ses forces armées de ~~ixxxxooooxxxxx~~ - un million 200 milles hommes.

Qu'attend la Belgique pour emprunter plus résolument le chemin du désarmement. La paix s'en porterait mieux et les misères seraient bien plus faciles à combattre.

Le Parti Communiste appelle donc les travailleurs à s'unir pour que triomphent rapidement leurs revendications.

A ceux qui hésitent parce qu'ils croient encore aux arguments selon lesquels la satisfaction des revendications populaires entraînerait la hausse des prix et l'inflation, nous demandons de réfléchir un instant. Les prix de l'acier ont haussé de en deux ans mais les salaires des sidérurgistes n'ont que augmenté/de durant la même période.

Pour quelles raisons en fut-il ainsi ? Tout simplement

parce que les prix montent lorsque la demande est supérieure à l'offre. Alors quel effet pourrait avoir sur l'économie du pays, le prélèvement des quelques ~~MILLIARDS~~ milliards nécessaires à la satisfaction des revendications ? Tout simplement une demande accrue de produits agricoles et textiles, secteur de l'économie où précisément cela va mal faute d'acheteurs suffisamment fournis.

Il suffirait, dans ce cas, au gouvernement d'exercer une surveillance sérieuse des marges bénéficiaires des monopoles de l'alimentation et du textile pour que les prix restent à leur niveau.

Les travailleurs feront donc leurs, les revendications de la F.G.T.B. - Une condition toutefois pour qu'~~elles~~ elles triomphent rapidement : l'union contre les puissances d'argent.

Le citoyen Max Buset rappelait dernièrement les ~~importantes~~ victoires ~~obtenues~~ de 1950 - 1955 sur le léopoldisme et la réaction cléricale. Ces victoires - chacun le sait - furent le fruit en ordre principal de l'appui mutuel du Parti socialiste et de la F.G.T.B. et de l'action du Parti Communiste.

Et bien, en avant donc pour la satisfaction des revendications ouvrières formulées par la F.G.T.B. Le Parti Communiste est d'ac-

cord. Ses députés déposeront incessamment des projets de loi relatifs aux revendications ouvrières. Il faut encore l'accord du Parti socialiste, de ses députés, de ses ministres.

Y aurait-il un inconvénient pour le P.S.B. à appuyer les revendications ouvrières ? Nous ne le pensons pas.

Que pourraient en effet les ministres libéraux face à une volonté ouvrière nettement exprimée?

L'opposition P.S.C. ? Mais quels sont les travailleurs chrétiens qui refuseront leur concours à une bataille bien engagée par la F.G.T.B. et que pourraient contre eux les manœuvres des financiers qui pillulent dans le Parti social-chrétien ?

On parle déjà des élections de 1958 qui devront assurer un nouveau glissement à gauche. Satisfaire les revendications ouvrières, battre les puissances d'argent, c'est déjà en assurer le succès certain.

C'est à l'union de combat pour assurer le bonheur dans le travail et la paix que le Parti Communiste - comme il a toujours fait - appelle les travailleurs.

1856

BESTAANSZEKERHEID .

Alhoewel we nog in volle "hoogconjunktuur" leven, staat de kwestie van de bestaanszekerheid - of, als men wil, van de stabiliteit der tewerkstelling - meer dan ooit aan de orde van de dag.

In de eerste plaats zijn daar de nijverheidstakken dāe, zoals b.v. de katoenweverijen en de schoennijverheid - ondanks de "hoogconjunktuur" met grote moeilijkheden te kampen hebben, bij gebrek aan voldoende afzetgebied o.m. op de binnenlandse markt. Het gewicht van deze moeilijkheden drukt echter vooral op de schouders van arbeiders en arbeidsters - want de monopolie's die de belangrijkste firma's beheersen, voeren een politiek van "modernisatie" welke er hoofdzakelijk op gericht is om meer te produceren met minder werkkrachten; meteen ijveren zij om hun minder machtige concurrenten van de markt te verjagen. Vandaar enerzijds het aanhouden van de afdankingen door grote zowel als door kleine firma's; en anderzijds de ~~werker~~ voortdurende chantage op broodroof die tegen de werkers wordt aangewend om hen steeds snellere kadensen op te dringen en hen er van af te houden om krachtdadig op te treden voor de verhoging van hun lonen .

In de tweede plaats is daar het programma van "concentratie" op grote schaal, op touw gezet door de Société Générale de Belgique en andere financiële grootmachten, in zo'n belangrijke takken van 's lands ekonomie als de koolmijnen, de staalnijverheid, de cement-industrie of de constructie van rollend materieel. Zoals nog pas werd aangetoond door de gebeurtenissen in de Borinage - waar in het kader van het Schuman-plan systematische een reeks van koolputten worden gesloopt - en te Nijvel - waar de "Ateliers Métallurgiques", amper enkele maanden na hun opslorping door de "Brugeoise", met sluiting worden bedreigd - zijn de haaien van de groot-financie er vast toe besloten, om dit programma uit te voeren op de rug van de werkers -

zonder het minste aanzien voor het dramatische lot van de ervaren en noeste arbeiders, die èn van hun werk, èn van hun loon ~~berooft~~ worden beroofd .

Wapt zo is het nog steeds gesteld in het kapitalistische België: de heren patroons, en in de eerste plaats de enkele tientallen grootfinanciers die op 's lands economie teren hebben volledige willekeur over de tewerkstelling van "hun" arbeiders en arbeidsters - van diegenen die alle rijkdom voortbrengen. Dit is, vandaag in 1956, niet langer meer aannemelijk: daar waar het patronaat de werkers goed genoeg vindt om op een jaar tijds milliarden winsten uit hen te persen, dient het ook in te staan voor hun zekerheid van bestaan, voor een minimum van stabiliteit op het gebied van hun tewerkstelling en van de inkomsten van hun gezin.

Is het niet meer dan billijk, dat de patroons uit de Vlaamse tekstielnijverheid, net zoals hun Vervierse kollega's, er zich toe zouden moeten verbinden om het aantal tewerkgestelde arbeiders en arbeidsters op peil te houden, en zoniet om aan de "overtolligen" gedurende bepaalde tijd een toelage te betalen, die althans een gedeelte kompenseert van het verschil tussen het loon dat zij verdienden en het ellendige steungeld, waar de werklozen zich anders mee tevreden moeten stellen ?

Is het niet ten zeerste gerechtvaardigd, dat de Izegemse schoenpatroons, evengoed als de Kortrijkse pannenbakkerijbazen, zich per kollektieve overeenkomst zouden verplichten, om aan de door werkloosheid "om economische redenen" getroffen werkers, gedurende bepaalde tijd, een "toelage van bestaanszekerheid" te betalen, zoals gezet Dore Smets, voorzitter van de "Algemene Centrale" (A.B.V.V.) het heeft voorgestaan ?

Zou iemand het als overdreven durven bestempelen, dat de "Brugeoise"- en de machtige Soci t  G n rale, die erachter staat - voor de eis zou worden gesteld, om aan alle arbeiders die zij afdankt uit de vroegere "Ateliers M tallurgiques", gedurende zes maanden of een jaar tijds, zoniet 100 %, dan toch minstens 75 % van hun loon te waarborgen - tenzij ze

ondertussen gelijkaardig werk vinden binnen een straal van b'v. 30 km. van hun huidige werkplaats ? Of dat van de reuzenstaal-trust Cockerill - Ougrée - samen met de andere "mijnbazen" een soortgelijke waarborg zou worden geëist, voor de mijnwerkers van zijn "marginale" putten in de Borinage ?

Zou gelijk wie durven beweren, dat de eis van het ge-waarborgd maand - of jaarloon, die reeds werd geopperd door gezel André Renard, adjunct-algemeen sekretaris van het A.B.V.V tijdens het zopas voorbije statutaire Kongres van deze organisa-tie, uit de lucht is gegrepen ? En dat de werkers geen grond zouden hebben, om het naar voren brengen van deze eis nauw te koppelen aan de bespreking van het vraagstuk van de monopolie's, dat zal behandeld worden tijdens het ~~buitengewone-kongres--~~ buitengewone A.B.V.V.-Kongres van oktober a.s.?

Ja, het ogenblik is wel degelijk angebroken om het vraagstuk van de bestaanszekerheid en van de daaraan verbonden eisen klaar en duidelijk te stellen. Voor de werkers van de **meest** onmiddellijk bedreigde takken in de eerste plaats, maar ook voor de arbeidersbeweging in haar geheel .

Want indien reeds nu tientallen duizenden werkers uit de mijnen, de metaalconstructie, de tekstiel, het leder enz..., onder de voortdurende bedreiging staan om hun broodwinning te verliezen, wat zal het niet morgen worden, wanneer de "konjunktuur" weer aan het wankelen gaat, en de eerstkomende inzinking van de internationale kapitalistische ekonomie weer eens voor gevolg zal hebben dat het werklozencijfer in België nogmaals de hoogte in-gaat ? Daarom klinken de gevolgen, voor de arbeiders uit de Amerikaanse en Britse auto-nijverheid, die het samenvallen van afzetmoeilijkheden en van "automatie" als een alarmsignaal in de oren van de werkers van ons land .

Daarom moet en zal in de eerstkomende maanden, de stroming voor het veroveren van een grotere bestaanszekerheid - hier onder vorm van door de patroons betaalde bijkomende toe-lagen, daar onder vorm van gewaarborgd maand- of jaarloon, elders nog onder vorm van gewaarborgde stabiliteit der tewerkstelling

- snel aan kracht winnen, wat de arbeidersklasse een nieuw wapen in handen zal geven om zich, althans gedeeltelijk, te beschut - ten tegen de noodlottige gevolgen van de kapitalistische warboel.

Code Boelen

BUREAU D'ETUDE

AUX MEMBRES DU B.P.

Ci-dessous extraits d'un article intitulé "Le vieillissement de la population belge", paru dans la Revue du Travail de janvier 1956 :

- LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.

Certains staticiens pessimistes se demandent si la Belgique ne va pas devenir un pays de vieux "ruminant de vieilles idées dans de vieilles maisons". On est heureusement encore loin de là, mais on doit constater néanmoins une baisse générale du dynamisme en Belgique. Le phénomène est certain encore qu'il appelle quelques réserves citées plus loin.

D'une étude faite par l'O.E.C.E., il semble que la production industrielle en Belgique ait beaucoup moins progressé qu'à l'étranger depuis 1929.

Que pour l'expansion de la production globale, la Belgique soit en perte de vitesse, il ne faut guère s'en étonner puisque la population belge (donc le nombre de bras) s'accroît moins vite qu'à l'étranger.

Mais ce qui est plus grave - pour autant que les indices utilisés par l'O.E.C.E. soient vraiment comparables - la production par tête d'habitant ne se serait accrue depuis 1929 que de 10% en Belgique contre 53% en moyenne pour les pays de l'O.E.C.E.; l'économie belge a donc fait preuve de bien peu d'allant depuis 25 ans; pour la période 1901-1929, la position de la Belgique aurait été nettement meilleure.

D'autres statistiques de l'O.E.C.E. semblent indiquer que la Belgique est devancée par ses concurrents dans le domaine des produits finis et spécialement dans les produits nouveaux; ces derniers ne représentent que 6% du commerce d'exportation belge.

La haute conjoncture de l'heure présente vient heureusement amortir les effets des déficiences structurelles de l'économie belge, encore qu'il faille observer que la demande étrangère est le grand stimulant de la production qui travaille surtout pour l'exportation; la demande intérieure ne s'élève pas à la même cadence.

Il est permis de considérer que la baisse du dynamisme en Belgique soit liée au vieillissement de la population; probablement, n'est-ce pas là l'unique cause, d'autres seraient sans doute révélées par un sondage psychologique de la population (plus grande aisance - "embourgeoisement"). - Il est manifeste que non seulement les jeunes sont moins nombreux mais qu'en outre, leur mentalité s'est modifiée dans le sens de la maturité, de la pondération, sous l'influence notamment d'un entourage plus âgé. Il est compréhensible que le comportement d'un homme de 30 ans orphelin, (cas fréquent en 1890), soit différent de celui qui possède encore ses parents ou grand-parents (cas fréquents en 1955).

Toujours est-il que l'on discerne aujourd'hui :

- un plus grand ménagement de l'effort et des dépenses physiques;
- une extinction graduelle du goût du risque et de l'esprit d'entreprise;
- une recherche systématique de la sécurité et de la stabilité;

- une préférence marquée pour l'augmentation des loisirs même au dépens de l'amélioration du revenu;
- une insuffisance de la recherche scientifique.

L'abaissement de l'âge de la pension, souvent souhaité, nous paraît à l'heure actuelle absolument contre-indiqué, vu la tendance à la réduction du nombre des adultes, ainsi que de la durée du travail hebdomadaire.

Il est peu rationnel, enfin, de pensionner les femmes à 60 ans et les hommes à 65, d'autant plus que les hommes meurent en moyenne 4 1/2 ans plus jeunes. Dans de nombreux ~~xxx~~ pays et notamment en Suède (où pourtant la surmortalité masculine n'est que de 1 an) les deux sexes sont pensionnés au même âge. L'Organisation Internationale du Travail a recommandé en 1952 la pension à 65 ans pour tout le monde.

La question des chômeurs âgés, qui est avant tout un problème de formation professionnelle (car le travailleur qualifié ne chôme jamais même à 64 ans), nous montre aussi que le fardeau de l'inemploi dépasse singulièrement le poids de la masse déjà abondante des vieillards.

Au chômage officiel il faut encore ajouter le chômage effectif d'un grand nombre de femmes de plus de 45 ans qui n'osent pas ou ne peuvent pas émarger aux bureaux de chômage. En tous cas, elles ne s'intègrent guère facilement dans le circuit économique; c'est un lourd héritage d'une époque où l'on a trop négligé la formation professionnelle féminine. En outre, les pensions féminines avant 65 ans constituent une sorte de chômage camouflé intense; tout comme la ~~situation~~ ~~existence~~ ~~de~~ ~~nombreux~~ ~~chômeurs~~ ~~invétérés~~ ~~de~~ ~~plus~~ ~~de~~ ~~50~~ ~~ans~~ (certains ont chômé pendant 15 ans sans interruption) ressemble fort à un statut de "pensionnés avant l'âge".

Note complémentaire sur les "Chemins de fer".

Aucune modification importante n'a eu lieu malgré l'introduction d'un budget équilibré pour l'exercice 1955-56.

Cet équilibre budgétaire fut obtenu grâce à des arguties comptables. En réduisant le fonds de ~~révision~~ ^{renouvellement} à 500 millions de francs alors que, depuis 1948, ce montant fut fixé à 1.020.000 frs. Dans le rapport du Conseil de Gestion, présenté à l'Assemblée Générale de la S.N.C.F.B. le 27 mai 1955 (vint-huitième année sociale), il est dit à ce propos :

" Dans l'élaboration de notre budget pour 1955, nous avons estimé
" devoir demander l'accord de M. le Ministre pour limiter la dota-
" tion du Fonds de renouvellement à quelque 500 millions, alors que
" normalement le compte d'exploitation devrait supporter un prélè-
" vement beaucoup plus important à cet effet. Cette mesure a permis
" de présenter un budget d'exploitation en équilibre, mais elle
" entraîne, cependant, comme conséquence que la totalité des résér-
" ves du Fonds de renouvellement devront être engagées en vue de
" permettre l'exécution de travaux de renouvellement à un niveau
" compatible avec la sécurité de l'exploitation.
" Il ne sera plus possible de recourir à une telle procédure en
" 1956, car les réserves du Fonds de renouvellement seront épuisées
" à ce moment."

Les pertes cumulées au 31 décembre 1954 s'élèvent à 1 milliard 989 millions 800 mille frs., soit 1.640.9 millions de pertes cumulés au cours des années précédentes + 348.9 millions de perte pour l'année 1954.

Le budget du Ministère des Communication prévoit l'attribution de plus de 2 milliards de subventions répartis comme suit : (Budget 1955-56) - Communications)

Subvention pour couvrir le déficit d'exploitation	221.000.000 frs.
" pour l'adaptation des pensions	350.000.000 "
" pour intervention dans la réduction accordée aux abonnements ouvriers de semaine	635.000.000 "
Subvention pour intervention dans les réductions accordées à des voyageurs favorisés	155.733.000 "

Subvention pour l'intervention dans les réductions imposées sur le transit luxembourgeois	24.000.000 frs
Tarifs XXXXXX C.E.C.A.	217.000.000 "
Bonifications invalides de guerre (personnel chemins de fer)	7.700.000 "
Péréquation des pensions (intervention de l'Etat)	300.000.000 "
Electrification (intervention de l'Etat)	150.000.000 "

Total :	2.260.933.000 frs.

Les causes du déficit restent, comme précédemment, les mêmes et restent ~~aux~~ dues en ordre principal :

a) aux tarifs de faveur accordés à la grande industrie métallurgique, les charbonnages, les usines à coke, etc.. Dans le cadre des engagements pris par le gouvernement à l'égard de la ~~XXXXXX~~ C.E.C.A., ^{incomberont} des nouvelles et lourdes charges ~~seront imposées~~ à la S.N.C.F.B.

Le rapport du Conseil de Gestion dit à ce propos :

" Depuis la décision du Conseil d'Administration d'équilibrer le budget de 1955, de nouvelles charges extrêmement lourdes qui ne devraient pas nous incomber ou qui ne sont pas de notre fait, sont intervenues et d'autres interviendront encore, ce qui aura comme conséquence de rompre le dit équilibre.

" En effet, le 1er mai 1955, sont entrés en vigueur les tarifs directs internationaux pour le charbon, le coke et le minerai institués dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Au 1er mai 1956, des tarifs analogues pour les produits sidérurgiques seront mis en application. Il en résultera un manque à gagner, pour la Société, de quelque 150 millions par an et de plusieurs centaines de millions à partir de 1956.

" Ces mesures sont les conséquences inéluctables de décisions prises au niveau gouvernemental en faveur de l'intégration de notre pays dans la Communauté Européenne.

" Eu égard au fait que d'importants problèmes financiers préalables n'ont pas encore trouvé une solution, notre Société n'est pas en mesure cependant, dans la situation actuelle, de prendre à sa charge la diminution importante de recettes qui va découler de l'application de ces décisions."

A propos des tarifs de faveur, Mr. Desorgher, Directeur des finances S.N.C.F.B., déclarait au cours d'une conférence devant la "Société Royale Belge des Ingénieurs et Industriels", le 9 avril 1952, à Bruxelles : " Le trafic des charbons, minerais, produits métallurgiques et bois de mines, constitue près de 61% du trafic total et environ 44% de la production nationale.

" Beaucoup de ces produits sont acheminés par trains complets,

dont le prix de revient est inférieur à la moitié du prix de revient moyen général de la tonne kilométrique."

b) l'intervention de l'Etat dans les services imposés à la S.N.C.F.B. - comme le transport pour de nombreux ministères et services publics, réductions accordées aux journalistes, familles nombreuses, invalides, abonnements de ~~XXXXXX~~ semaine, n'est remboursée qu'à raison de 50%.

Le remboursement de charges imposées s'élevait en réalité à 150 millions en 1954 et comme remboursement des bonifications à des invalides de guerre, anciens combattants au service de la S.N.C.F.B., imposées par l'Etat, à ~~XXX~~ 548,4 millions de francs.

Selon la S.N.C.F.B., ces montants seraient insuffisants et n'atteindraient même pas les 50% des dépenses réelles effectuées dans les cas précités.

c) Les fournitures de matériel à la S.N.C.F.B. à des prix monopoles.

L'organe officiel du Syndicat Chrétien du Personnel des Chemins de Fer, écrivait à ce propos dans son numéro "De Rechte Lijn" du 15 novembre 1955, ce qui suit : "... les plus récentes adjudications des ateliers de constructions belges comprenaient des prix qui étaient 45% plus élevés que les prix normaux. A cet effet, ils utilisent ce que nous avons nommé un truc des trusts. En effet, à l'époque on nous avait certifié que les ateliers de construction avaient conclu un accord selon lequel ils feraient une adjudication à tour de rôle, donc sans concurrence. De cette façon, ils pouvaient plus facilement fixer des prix plus élevés et donc réaliser plus de bénéfices, sans courir le risque que la commande serait passée à un constructeur plus honnête. Un trust se chargeait de désigner à tour de rôle la firme qui exécuterait le travail, en vertu de quoi les superbénéfices seraient alors répartis parmi les autres firmes qui devaient normalement jouer le jeu de la concurrence."

Problèmes Sociaux :

A) Par l'avis 96 P. du 14 décembre 1951, des nouveaux barèmes furent instaurés à la S.N.C.F.B.

Ces nouveaux barèmes furent accueillis par les cheminots de façons très diverses.

De nombreuses catégories ~~semblaient~~ semblaient bénéficier d'un traitement inférieur à celui payé au personnel de l'Etat, tandis que l'art. 8 du Statut du Personnel stipule clairement que la

S.N.C.F.B. est tenue à payer les mêmes traitements, si les fonctions aux ~~chemins~~ chemins de fer sont les mêmes qu'à l'Etat.

Une requête fut introduite au Conseil d'Etat par les chefs de bureau, après que les syndicats reconnus avaient estimé durant plusieurs années ne pas devoir intervenir auprès les instances compétentes.

Les commissaires sous-inspecteurs et les commissaires inspecteurs, placés dans une même situation, eurent également recours au Conseil d'Etat.

La 5e Chambre du Conseil d'Etat se prononçait, le 14 juillet 1955, en faveur des cheminots et condamnait la S.N.C.F.B. Il en résultait que les catégories citées furent supprimées.

Le 20 décembre 1955, le cde Glineur posait une question parlementaire au Ministre des Communications demandant ce qui allait être fait pour mettre fin à la situation illégale relative aux barèmes précités.

Dans le Bulletin des Questions et Réponses, le Ministre Anseele répondait ce qui suit :

" Selon les renseignements fournis par la S.N.C.F.B., l'arrêt désigné par l'honorable membre fait surgir des problèmes relativement compliqués qui n'ont pas encore pu être réglés complètement. L'étude en cours sera poursuivie activement afin d'arriver bientôt à une solution."

Les cheminots ont considéré les jugements du Conseil d'Etat comme un bon argument pour réclamer la revision générale des barèmes.

Le Syndicat Chrétien écrivait en ce sens plusieurs articles dans son organe officiel.

Au cours de la séance du Conseil de Gestion du 28 octobre 1955, sous la présidence du Ministre Anseele, les délégués du personnel (Syndicat Chrétien et Secteur Chemins de Fer - C.G.S.P.) sont intervenus et ont rappelé que, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat, des dépenses doivent être prévues pour adapter les barèmes des catégories en cause.

B) Par les décisions des ~~ix~~ Conférences Nationales du Travail des 13 et 28 juillet 1955, des décisions de principe furent prises au sujet de la semaine des 45 heures et le salaire minimum de 20 frs.

Dans la résolution, il n'a pas été question cependant de l'application au personnel des Services Publics.

Aussi bien par le Syndicat Chrétien que par le Secteur C.G.S.P.-Chemins de Fer, une convocation urgente du Conseil Général pour Avis Syndical fut réclamée.

Les 4 et 11 janvier 1956, ce Conseil s'est réuni avec à l'ordre du jour les points suivants : pécule de vacances, salaire minimum de 20 frs., revision de la formule de mobilité et réduction de la durée de travail.

La réduction de la durée de travail chez les cheminots :

Dans les ateliers centraux de Salzinnes et de Malines, ^{des} ~~un~~ referendum ~~fait~~ furent faits et le personnel s'est prononcé respectivement à 80 et 90% pour l'application de la semaine de 5 jours.

~~La délégation~~ ^{La délégation} du personnel dans le Comité permanent du Conseil de Gestion S.N.C.F.B., a prié la Société de préciser ses intentions quant aux décisions de la Conférence Nationale du Travail.

Le Directeur-Général a communiqué qu'une commission composée de délégués de la direction du Personnel et Services sociaux ainsi que de chaque direction Technique, ~~chargée~~ a été chargée d'en faire l'étude. Les conclusions seront transmises au Conseil de Gestion et éventuellement à la Commission Parbitaire Nationale.

La S.N.C.F.B. attendra très probablement de connaître les décisions qui seront prises par le gouvernement au sujet des propositions faites par le Conseil Général pour Avis Syndical (ce Conseil s'occupe de l'étude pour la ~~réduction~~ réduction de la durée de travail, le salaire minimum de 20 frs. et l'adaptation de la formule de mobilité, pour l'ensemble du personnel des services publics).

En même temps que le problème de la réduction de la durée de travail se pose également la revision de l'Ordre Général 13 de 1928 (loi ~~relative~~ relative à la journée de 8 heures applicable au personnel des chemins de fer) qui est fortement tombé en désuétude et qui devrait être adapté.

Le sénateur socialiste Moulin ~~à~~ a fait à ce sujet une très ~~importante~~ intéressante intervention au cours de la discussion du budget des Communications à la séance du Sénat le 14 décembre 1955.

Ces dernières années, c'est devenu un phénomène assez général que ~~principalement~~, en particulier le personnel du train (gardes et chefs-gardes) et le personnel de la locomotive (machinistes et chauffeurs) doivent assurer des services qui approchent les 10 heures et qui, à la moindre irrégularité dans le trajet, dépassent encore ce nombre. Les exceptions prévues dans l'Ordre Général 13 sont devenues une règle quasi générale à tel point que le respect de la journée de 8 heures est violé systématiquement.

(Une étude sérieuse de ce seul problème s'impose d'urgence).

C) La modernisation et la centralisation des chemins de fer :

Nous avons traité largement cette question dans notre premier rapport.

Quelques problèmes urgents ayant des suites immédiates sur le salaire et les conditions de travail du personnel se posent cependant avec une grande ~~acuité~~ acuité.

Les différents ateliers de réparation des locomotives, voitures et fourgons sont ~~maintenus~~ centralisés de plus en plus dans 3 grands ateliers (Malines, Salzinnes et Louvain). Les autres ateliers sont supprimés progressivement.

Les dépôts de locomotives de Baulers et St/ Martin ont déjà été supprimés et transférés ailleurs.

En général, le personnel est transféré à des endroits très éloignés avec les conséquences qui en découlent (déménagements, ~~séparation~~ ^{sépara-} ~~tion~~ ^{tion} de la famille, ~~grands~~ ^{grands} déplacements pour se rendre à son travail, etc... etc...).

Dans de nombreux cas même, du personnel hautement qualifié est désigné à un travail inférieur lors de ces transferts.

A certains endroits, ce même personnel hautement qualifié doit fournir un travail de chauffeur de locomotive (mi-qualifié) e.a. à Anvers-Dam.

L'application d'une rationalisation exagérée - qui est pratiquement toujours défavorable au personnel intéressé - beaucoup de postes deviendront vacants dans les services "Matériel et Achat" (entretien du matériel roulant).

Les deux syndicats reconnus s'efforcent pour que le personnel ainsi libéré soit utilisé pour l'exécution de nouvelles constructions dans les installations propres.

A ce sujet, M. le Ministre Anseele a fait des promesses lors d'une visite aux ateliers centraux à Malines.

Dans le cadre du renouvellement du matériel roulant auquel la S.N.C.F.B. doit procéder systématiquement, il serait très important de confier ces constructions nouvelles au personnel vacant des chemins de fer.

De cette façon, les services d'un personnel hautement qualifié et expérimenté pourraient rendre des grands services.

Fabrimetal s'est opposé avec opiniâtreté contre une telle politique et en a même saisi le Conseil d'Etat, afin d'interdire à la S.N.C.F.B. de faire des nouvelles constructions dans ses propres installations.

Le Conseil d'Etat a ~~rejeté~~ rejeté la requête de Fabrimetal et a autorisé la S.N.C.F.B. - dans le cadre de l'article 4 de la loi de 1926 (création S.N.C.F.B.) - de procéder à la construction de nouveau matériel dans ses propres installations.

Malgré les promesses quasi formelles d'Anseele, l'élaboration d'un large plan de constructions nouvelles dans les propres installations semble rester lettre morte.

Pourtant, cela aurait été une solution ~~favorable~~ favorable, d'une part, pour l'utilisation d'un personnel ~~vacant~~ compétent devenu vacant à la construction de nouveau matériel ; d'autre part, cela créerait également la possibilité pour appliquer d'une façon beaucoup plus favorable la modernisation du matériel roulant.

Etant donné le caractère important de ce problème, nous préparons une question parlementaire que nous diffuserions - sous forme de tract - parmi les cheminots qui y sont intéressés.

Février 1956

F. Van den Branden

L. Roth.

La publication par "Le Peuple" du rapport attribué à Khrouchtchev sur les erreurs de Staline est l'occasion des débordements de joie du citoyen Housiaux.

L'exubérance de ses propos est poutant² telle, qu'on est en droit de se demander si vraiment le directeur du "Peuple" est aussi satisfait qu'il le laisse croire .

) (

Une période de l'histoire mondiale de la lutte pour le socialisme se termine .

Chacun le sait que la révolution d'octobre 1917 d'abord, les conquêtes du pouvoir soviétique ensuite donnèrent lieu, durant 38 ans, à d'âpres ~~кэмхат~~ débats dans le mouvement ouvrier .

Aujourd'hui les victoires indéniables des peuples de l' U.R.S.S. dans les domaines social, économique et politique sont de moins en moins contestées. Et ce n'est que tant mieux !

C'est ainsi que, retour de l' U.R.S.S., Vincent Auriol, socialiste et ancien Président de la République Française, a donné une conclusion partagée aujourd'hui largement aux débats du passé - lorsque résumant ses impressions, il a déclaré:

Mais par on ne sait quel réflexe d'auto-défense, Housiaux, lui, du problème discuté, n'en a retenu qu'une seule chose: les erreurs commises par nos camarades de l' U.R.S.S., et le mouvement communiste mondial. A son avis, les 38 années passées dans un débat mouvementé démontreraient "la constante exactitude des jugements portés par la social-démocratie occidentale" . Quelle modestie! Et surtout peut-on avoir mémoire plus courte ?

Socialiste "libre" et éclairé, le citoyen Housiaux dans son article raye d'un trait de plume alerte 38 années de participation et, dans le meilleur des cas, de silence des milieux dirigeants socialistes dans le chœur d'imprécations haineuses de la réaction mondiale contre le premier pouvoir ouvrier et paysan du monde .

D'avoir eu raison sur un point des communistes, Housiaux qui nous avait habitué ces derniers temps à de meilleures réflexions, en éprouve une joie puérile . 38 années d'erreurs fondamentales des milieux dirigeants de la social-démocratie occidentale, diable, q'il ne faut pas

toujours y revenir, n'en resteront pourtant, pas moins, dans l'histoire du mouvement ouvrier . Par bonheur, et Housiaux le sait aussi, ils sont légion aujourd'hui, les militants et travailleurs socialistes qui admettent volontiers le fait indubitablement positif des 38 années de pouvoir soviétique sur la marche du monde vers la paix et le socialisme .

Cela veut-il dire que le citoyen Housiaux n'ait pas le droit d'éprouver de la satisfaction de constater qu'il a eu raison de ne pas participer aux erreurs commises par les communistes ? Pas du tout. Mais de là à considérer comme critère de sa qualité d'homme "libre" le simple fait par exemple qu'il n'ait jamais pressé Staline sur son coeur, il y a de la marge .

Vraiment, si cela ne lui était jamais arrivé, notre avis est qu'il devrait le regretter plutôt que de s'en réjouir.

Durant les combats passionnés de la Résistance, le citoyen Housiaux, n'aurait-il ~~pas~~ pas, lui aussi, ne fut-ce qu'un moment attribué une place exagérée à Staline en l'identifiant au formidable effort libérateur des peuples de l' U.R.S.S. ? S'il n'en était pas ainsi, ce serait bien dommage pour lui . Mais dans ce cas, peut-être pourrait-on l'excuser de ne rien comprendre du fait que durant plus de 30 ans les travailleur

travailleurs soviétiques dans leur marche ascendante et difficile vers le bonheur ont accordé dans leur immense majorité une confiance par trop aveugle à Staline. Car, citoyen Housiaux, malgré ses erreurs graves, Staline n'en guidait pas moins les peuples de l' U.R.S.S. sur le chemin d'une victoire aujourd'hui quasi universellement reconnue. Le citoyen Housiaux - et c'est dommage - nous fait donc penser involontairement au cancre de la classe qui, parce qu'il aurait eu raison une fois, trépignerait d'aise en obtenant la cote 1 sur 10.

°
° °

5

Mais le directeur du Peuple est un homme politique averti. L'intention de son article n'est pas de faire le bilan des 38 ~~années~~ dernières années de l'histoire du socialisme. Il préfère repartir en guerre contre le communisme, c'est d'ailleurs plus facile pour lui que de se rendre à l'évidence des faits en reconnaissant honnêtement comme nous le faisons de notre côté, les erreurs des siens.

Il est vrai que c'est moins aux milliard d'hommes ~~qui~~ qui se sont donnés le socialisme pour système qu'aux communistes de Belgique et d'Occident que les foudres du citoyen s'adressent. Et pour cause.

C'est ainsi qu'à l'instant même où les travailleurs socialistes et communistes de chez nous se rapprochent, Housiaux dans son délire de joie trouve le moyen de se fâcher tout rouge en nous adressant les pires anathèmes .

Il est vrai que c'est un homme libre le citoyen Housiaux et il le clame bien haut. Les communistes belges, eux, ne sont que des indécrottables robots. Que répondre au citoyen Housiaux , qui toute sa vie durant a ~~vu~~ ^{dû subir} dans son parti le triomphe de l'opportunisme sur les idées de ceux qui parmi les socialistes ont tenté

d'impregner leur parti de marxisme en y combattant les pratiques du moindre mal et de collaboration de classe ? Une seule réflexion entre autres pour ne pas allonger l'article.

Le citoyen Housiaux n'aurait-il pas remarqué que c'est toujours en fonction d'anticommunisme forcé que le P.C.B. avant guerre et le B.S.P. après 1945 a commis les ~~pires~~ pires erreurs ? Et par opposition faut-il rappeler que chaque période de recul de l'anticommunisme correspondait au regain du mouvement ouvrier. Faut-il rappeler 1936 et 1945 ?

Les travailleurs sentent que l'anticommunisme recule aujourd'hui, que la reconnaissance par nos camarades soviétiques des fautes graves commises par eux accentuent sa déroute ... ils perçoivent donc avec satisfaction que le moment n'est plus loin où le mouvement ouvrier de Belgique retrouvant son unité de combat remportera de nouvelles et éclatantes victoires.

Le directeur du Peuple devrait s'en réjouir comme nous. Ce n'est malheureusement pas le cas, mais cela viendra sans doute.

Pour l'y aider, le Parti Communiste de Belgique, citoyen Housiaux, qui vous l'avez oublié, s'est permis en son dernier Congrès des

7.-

transformations à faire pâlir les plus "libres" citoyens comme
vous, vous y aiderez. Comment ?

Tout d'abord en ne vous suivant pas sur le chemin de l'insulte
qui divise,

EXTRAITS DU RAPPORT DE LA Société Générale de Belgique.

12, 2. 1956.

Jusqu'au début de 1949, l'économie belge s'était consacrée aux tâches de la reconstruction. Un abandon rapide des réglementations de guerre et une saine politique monétaire, qui ne s'est pas relâchée dans la suite, avaient favorisé et hâté son relèvement. Quatre ans après la fin des hostilités, bien avant les autres pays européens, la Belgique avait restauré son niveau de production et son niveau de vie d'avant 1940, en même temps que l'équilibre de ses échanges extérieurs.

... Une transformation radicale a affecté les coûts de production. Pays de bas salaires nominaux avant la guerre, la Belgique est devenu le pays industriel d'Europe dont les salaires sont les plus élevés, à l'exception de la Suisse et de la Suède, qui n'ont subi aucune des deux guerres mondiales, et du grand-duché de Luxembourg.

... La production industrielle dépasse ainsi de 50 % environ le niveau de 1936-1938, ce qui correspond au gain moyen obtenu en Europe occidentale. Dans doute l'avance est-elle plus forte aux Pays-Bas, mais cette disparité résulte d'une évolution démographique différente: l'effectif de la main d'oeuvre est resté stable chez nous, tandis qu'il croissait rapidement dans ce pays. D'ailleurs, par tête, la production belge est supérieure à celle des pays voisins: d'après les estimations de l'O.E.C.E. et de l'Institut de Sociologie, le produit national brut, divisé par le nombre d'habitants, atteignait, sur la base des prix européens, 48.000 francs environ en 1953, soit 5 % de plus qu'en Grande-Bretagne et 30 % de plus qu'en France et en Allemagne occidentale.

L'économie belge est parvenue à améliorer grandement le niveau de vie de la population. A prix constants, le revenu national par tête dépasse de 20 % celui de 1938, cette augmentation allant jusqu'à 40 % pour une partie de la population ouvrière.

L'INDUSTRIE

Charbonnages

... Depuis 1939, le nombre des sociétés charbonnières, hormis les petites mines de Namur, a été ramené de 69 à 55 et celui des sièges d'extraction de 169 à 130.

... L'augmentation de la capacité d'extraction des installations modernisées compensa l'abandon de puits peu productifs. De 1948 à 1954, la productivité du personnel de surface s'accrut de 37 %.

... Les résultats quantitatifs de la politique charbonnière sont néanmoins encourageants: la production dépasse celle d'avant-guerre et couvre les besoins de la consommation belge, tout en laissant un surplus exportable: par rapport à 1938, le rendement par mineur a augmenté de 10 %.

Electricité

... Le progrès du rendement thermique est ainsi de plus de 20 % par rapport à l'avant-guerre .

Sidérurgie

... Par rapport à 1939, la capacité de production de l'industrie sidérurgique s'est accrue de telle façon que la production a pu augmenter de 90 %. Dans le même temps, l'industrie a transformé sa organisation .

Dès 1945, les sociétés Angleur-Athus et John Cockerill opéraient leur fusion . Dix ans plus tard, les deux plus grands complexes sidérurgiques belges, Cockerill et Ougrée-Marignyle, créaient ensemble la société Cockerill-Ougrée. De leur côté, la Société Métallurgique de Sambre et Moselle et les Usines Métallurgiques du Hainaut ont récemment constitué, à la suite de leur fusion, la Société Métallurgique Hainaut-Sambre .

La société Ferblantil, intégrée à présent au complexe Cockerill-Ougrée, a été créée en 1948 par Cockerill en vue de produire du fer blanc par électrolyse - technique jusque-là non utilisée sur le continent - et des tôles laminées à froid .

La Société des Forges de la Providence, qui a développé considérablement en Belgique et en France la fabrication de produits finis, tels que fils-machine et feuillards, a absorbé les tréfileries Dercq et La Fontainoise et pris des participations dans d'autres entreprises de transformation, telles que Profilafroid, les établissements Brunon-Valette et Cie, et une nouvelle société de fabrication de tubes soudés située à Rehon.

Dans l'ensemble de l'industrie, les activités traditionnelles ont été améliorées. Des hauts fourneaux modernes ont été érigés, tandis que la préparation de la charge et le chargement lui-même subissaient une mécanisation intense .

Métaux non ferreux

... Outre l'amélioration continuelle de leurs fabrications, les entreprises de métaux non ferreux ont spécialement appliqué leur effort à la production de métaux rares de grande valeur unitaire .

... Depuis 1945, le principal effort des usines à zinc a porté sur l'approvisionnement en minerai. A l'heure actuelle, la production a rejoint le niveau d'avant-guerre, grâce notamment à l'apport considérable des minerais de l'Union Minière du Haut Katanga. Toutes les entreprises se sont employées à améliorer la quali-

té de leurs produits et à diminuer les coûts de production.

Construction mécanique et électrique.

... Enrichir la gamme de la production, afin de rendre celle-ci moins sensible aux irrégularités de la demande, tel a été l'objectif principal des sociétés de ce secteur. Cette politique leur a permis d'occuper un nombre de plus en plus élevé de personnes souvent très qualifiées, comme le montre l'exemple des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (A.C.E.C.) dont le personnel inscrit est passé de 6.800 unités en 1939 à 14.000 aujourd'hui .

Les entreprises du groupe qui s'occupent en ordre principal de construire du matériel roulant, La Brugeoise et Nicaise & Delcuve et les Ateliers Méta^{après avoir} ~~phériques~~ institué une communauté d'intérêts visant notamment à assurer une meilleure division du travail, pourront parfaire leur rationalisation à la suite de leur fusion prochaine sous la raison sociale "La Brugeoise et Nivelles".

LES SERVICES .

... L'expansion de l'économie belge au lendemain de la guerre ne s'est pas limitée à l'industrie. Les producteurs de "services" y ont participé.

Les banques et les sociétés d'assurance ont développé leurs activités de façon considérable. Les quelques indications suivantes donneront une idée des progrès accomplis .

L'EXPANSION BELGE A L'ETRANGER ET AU CONGO .

... Un pays dont l'industrie dépend étroitement de l'étranger au point d'exporter 40 % de sa production doit mener sur les marchés extérieurs une politique de présence très active. Mais l'ouverture de nouveaux débouchés ne dépend pas seulement d'un effort commercial: elle exige parfois une participation directe au développement économique des pays acheteurs, sous forme d'aide technique ou d'investissements dans les entreprises .

En cette matière, les entreprises belges ont à leur actif de nombreuses réalisations .

... On connaît la part importante prise jadis par les techniciens belges au développement des pays neufs. Notre pays se devait de poursuivre cette activité à l'heure actuelle, au moment où l'industrialisation s'accélère . C'est pourquoi de nombreuses entreprises, en particulier dans le domaine de l'électricité et du génie civil, ont effectué des études et travaux notamment en Colombie, en Irak, en Egypte, au Canada. Les bureaux d'études des quatre holdings , Electrobél, Electrorail, Sofina, Traction et Electricité ont coordonné à cet effet leur action à l'étranger dans un organisme commun dénommé "Syndibel", tandis que deux sociétés nouvelles étaient créées: la Société Etudes et Recherches

Industrie chimique et papeteries
La mécanisation a été très poussée dans l'industrie chimique où plusieurs fabrications nouvelles importantes sont à signaler.

Industrielles (E.R.I.) qui agit surtout comme ingénieur-conseil pour la création de diverses industries, et la Société Syhetra qui a pour spécialité la vente d'unités industrielles complètes, livrées prêtes à la mise en marche .

Un effort exceptionnel a été fait au Congo Belge, comme nous en rendons compte par ailleurs.

... Depuis 1945, quelque 75 milliards de francs ont été investis au Congo, dont 50 milliards environ dans le secteur privé, par autofinancement ou apport d'argent frais provenant surtout de Belgique. Cette somme représente presque les deux tiers de l'ensemble des prêts accordés pendant la même période, à 37 pays, par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Les résultats sont impressionnants. La production minière a plus que doublé depuis l'avant-guerre. La production manufacturière était en 1954 à l'indice 278 par rapport à la base 100 en 1947-1949. Sur la même base, la production agricole atteignait l'indice 130.

Quant à l'indice de ce développement sur l'économie belge, elle ressort notamment de l'évolution des échanges commerciaux. Avant 1940, le Congo absorbait 1.5 % des exportations de l'U.E.B.L.; il en reçoit aujourd'hui près de 6 %, soit à peu près autant que le Royaume-Uni, et il s'inscrit au sixième rang de nos clients.

... Par exemple, le Congo livre à la Belgique 16 % des matières premières dont elle a besoin.

Les données de base de la situation présente.

Le degré actuel d'activité économique en Belgique ne doit pas nous laisser sur les conditions de son maintien .

Même dans la conjoncture présente, certaines branches sont loin de connaître une situation brillante. Sans doute, dans la plupart des cas, faut-il mettre en cause les transformations structurelles des marchés, phénomène normal dans l'évolution économique .

Mais il est beaucoup plus grave que l'ensemble de notre industrie et en tout premier lieu l'industrie lourde, demeure extrêmement sensible aux fluctuations des affaires, en raison surtout du coût élevé des facteurs de production, qu'il s'agisse du travail, du charbon ou des capitaux . Une notable partie de notre industrie ne parvient à établir son équilibre financier qu'au moment où les circonstances économiques extérieures sont favorables. Elle présente ainsi tous les caractères d'une activité marginale. Son expansion se heurte à de multiples obstacles et elle ressent d'autant plus les effets de l'exiguité du marché intérieur.

A la suite de la phase d'investissement intense qui est en cours dans le monde, la concurrence ne peut devenir que plus rigoureuse encore. Dans de telles conditions, nous devrions, pour soutenir la lutte, accroître notre productivité à un rythme plus rapide que ne le font nos principaux concurrents; on ne doit cependant pas se nourrir d'illusions à ce sujet, de sorte que la prudence s'impose à présent en matière de politique sociale si on veut faire oeuvre solide et durable .

Eléments d'une politique d'équilibre et d'expansion

... Les grandes lignes de la politique que réclame cette situation sont connues et ont été énoncées dans nos rapports précédents: réalisme dans la politique des salaires et de la sécurité sociale; rationalisation de la fiscalité qui tienne compte de l'incidence économique des impôts et encourage la création d'affaires nouvelles; assouplissements de la structure du crédit afin de permettre aux institutions privées collectrices de capitaux de participer dans une plus grande mesure au financement des investissements industriels; présence active sur les marchés extérieurs par une politique commerciale entreprenante, par la collaboration de l'Etat aux grands organismes internationaux de financement et par des investissements de capitaux privés .

Une des tâches les plus importantes - on ne saurait assez insister sur ce point - consiste à encourager tous les efforts qui visent à élargir les marchés dans un esprit libéral. La création d'un vaste marché européen pour tous les produits nous paraît plus que jamais indispensable, en présence des difficultés que nous éprouvons à étendre notre activité dans certaines branches industrielles. Un tel objectif mérite assurément les efforts que lui consacrent les autorités belges .

Nous voudrions, cette année, mettre l'accent sur certaines conséquences inéluctables du progrès des techniques industrielles et administratives. Nous songeons en particulier à la nécessité, déjà évoquée plus haut, d'une meilleure formation de l'ensemble du personnel.

PRIX ET SALAIRES.

... La hausse des métaux a été importante.

... Les salaires, charges sociales comprises, ont progressé d'environ 3 p.c;- en partie sous forme d'un nouvel alourdissement des charges sociales .

EXTRAITS DU RAPPORT DE LA Société Générale de Belgique.

12. 2. 1956

Jusqu'au début de 1949, l'économie belge s'était consacrée aux tâches de la reconstruction. Un abandon rapide des réglementations de guerre et une saine politique monétaire, qui ne s'est pas relâchée dans la suite, avaient favorisé et hâté son relèvement. Quatre ans après la fin des hostilités, bien avant les autres pays européens, la Belgique avait restauré son niveau de production et son niveau de vie d'avant 1940, en même temps que l'équilibre de ses échanges extérieurs.

... Une transformation radicale a affecté les coûts de production. Pays de bas salaires nominaux avant la guerre, la Belgique est devenue le pays industriel d'Europe dont les salaires sont les plus élevés, à l'exception de la Suisse et de la Suède, qui n'ont subi aucune des deux guerres mondiales, et du grand-duché de Luxembourg.

... La production industrielle dépasse ainsi de 50 % environ le niveau de 1936-1938, ce qui correspond au gain moyen obtenu en Europe occidentale. Sans doute l'avance est-elle plus forte aux Pays-Bas, mais cette disparité résulte d'une évolution démographique différente: l'effectif de la main d'oeuvre est resté stable chez nous, tandis qu'il croissait rapidement dans ce pays. D'ailleurs, par tête, la production belge est supérieure à celle des pays voisins: d'après les estimations de l'O.E.C.D. et de l'Institut de Sociologie, le produit national brut, divisé par le nombre d'habitants, atteignait, sur la base des prix européens, 48.000 francs environ en 1953, soit 5 % de plus qu'en Grande-Bretagne et 30 % de plus qu'en France et en Allemagne occidentale.

L'économie belge est parvenue à améliorer grandement le niveau de vie de la population. A prix constants, le revenu national par tête dépasse de 20 % celui de 1938, cette augmentation allant jusqu'à 40 % pour une partie de la population ouvrière.

L'INDUSTRIE

Charbonnages

... Depuis 1939, le nombre des sociétés charbonnières, hormis les petites mines de Namur, a été ramené de 69 à 55 et celui des sièges d'extraction de 169 à 130.

... L'augmentation de la capacité d'extraction des installations modernisées compense l'abandon de puits peu productifs. De 1948 à 1954, la productivité du personnel de surface s'accroît de 37 %.

... Les résultats quantitatifs de la politique charbonnière sont néanmoins encourageants: la production dépasse celle d'avant-guerre et couvre les besoins de la consommation belge, tout en laissant un surplus exportable: par rapport à 1938, le rendement par mineur a augmenté de 10 %.

Electricité

... Le progrès du rendement thermique est ainsi de plus de 20 % par rapport à l'avant-guerre .

Sidérurgie

... Par rapport à 1939, la capacité de production de l'industrie sidérurgique s'est accrue de telle façon que la production a pu augmenter de 90 %. Dans le même temps, l'industrie a transformé sa organisation .

Dès 1945, les sociétés Angleur-Athus et John Cockerill opéraient leur fusion . Dix ans plus tard, les deux plus grands complexes sidérurgiques belges, Cockerill et Ougrée-Marignyle, créaient ensemble la société Cockerill-Ougrée. De leur côté, la Société Métallurgique de Sambre et Moselle et les Usines Métallurgiques du Hainaut ont récemment constitué, à la suite de leur fusion, la Société Métallurgique Hainaut-Sambre .

La société Ferblantil, intégrée à présent au complexe Cockerill-Ougrée, a été créée en 1948 par Cockerill en vue de produire du fer blanc par électrolyse - technique jusque-là non utilisée sur le continent - et des tôles laminées à froid .

La Société des Forges de la Providence, qui a développé considérablement en Belgique et en France la fabrication de produits finis, tels que fils-machine et feuillards, a absorbé les tréfileries Darcq et La Montsinoise et pris des participations dans d'autres entreprises de transformation, telles que Profilafroid, les établissements Brunon-Valette et Cie, et une nouvelle société de fabrication de tubes soudés située à Rehon.

Dans l'ensemble de l'industrie, les activités traditionnelles ont été améliorées. Des hauts fourneaux modernes ont été érigés, tandis que la préparation de la charge et le chargement lui-même subissaient une mécanisation intense .

Métaux non ferreux

... Outre l'amélioration continue de leurs fabrications, les entreprises de métaux non ferreux ont spécialement appliqué leur effort à la production de métaux rares de grande valeur unitaire .

... Depuis 1945, le principal effort des usines à zinc a porté sur l'approvisionnement en minerai. A l'heure actuelle, la production a rejoint le niveau d'avant-guerre, grâce notamment à l'apport considérable des minerais de l'Union Minière du Haut Katanga. Toutes les entreprises se sont employées à améliorer la quali-

té de leurs produits et à diminuer les coûts de production.

Construction mécanique et électrique.

... Enrichir la gamme de la production, afin de rendre celle-ci moins sensible aux irrégularités de la demande, tel a été l'objectif principal des sociétés de ce secteur. Cette politique leur a permis d'occuper un nombre de plus en plus élevé de personnes souvent très qualifiées, comme le montre l'exemple des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (A.C.E.C.) dont le personnel inscrit est passé de 6.800 unités en 1939 à 14.000 aujourd'hui .

Les entreprises du groupe qui s'occupent en ordre principal de construire du matériel roulant, La Brugeoise et Nicaise & Delouve et les Ateliers Mécaniques de Nivelles ont institué une communauté d'intérêts visant notamment à assurer une meilleure division du travail, pourront parfaire leur rationalisation à la suite de leur fusion prochaine sous la raison sociale "La Brugeoise et Nivelles".

LES SERVICES .

... L'expansion de l'économie belge au lendemain de la guerre ne s'est pas limitée à l'industrie. Les producteurs de "services" y ont participé.

Les banques et les sociétés d'assurance ont développé leurs activités de façon considérable. Les quelques indications suivantes donneront une idée des progrès accomplis .

L'EXPANSION BELGE A L'ETRANGER ET AU CONGO .

... Un pays dont l'industrie dépend étroitement de l'étranger au point d'exporter 40 % de sa production doit mener sur les marchés extérieurs une politique de présence très active. Mais l'ouverture de nouveaux débouchés ne dépend pas seulement d'un effort commercial: elle exige parfois une participation directe au développement économique des pays acheteurs, sous forme d'aide technique ou d'investissements dans les entreprises .

En cette matière, les entreprises belges ont à leur actif de nombreuses réalisations .

... On connaît la part importante prise jadis par les techniciens belges au développement des pays neufs. Notre pays se devait de poursuivre cette activité à l'heure actuelle, au moment où l'industrialisation s'accélère . C'est pourquoi de nombreuses entreprises, en particulier dans le domaine de l'électricité et du génie civil, ont effectué des études et travaux notamment en Colombie, en Irak, en Egypte, au Canada. Les bureaux d'études des quatre holdings, Electrobél, Electrorail, Sofins, Traction et Electricité ont coordonné à cet effet leur action à l'étranger dans un organisme commun dénommé "Syndibel", tandis que deux sociétés nouvelles étaient créées: la Société Etudes et Recherches

Industrie chimique et papeteries
La mécanisation a été très poussée dans l'industrie chimique où plusieurs fabrications nouvelles importantes sont à signaler.

Industrielles (E.R.I.) qui agit surtout comme ingénieur-conseil pour la création de diverses industries, et la Société Syhetra qui a pour spécialité la vente d'unités industrielles complètes, livrées prêtes à la mise en marche .

Un effort exceptionnel a été fait au Congo Belge, comme nous en rendons compte par ailleurs.

... Depuis 1945, quelque 75 milliards de francs ont été investis au Congo , dont 50 milliards environ dans le secteur privé, par autofinancement ou apport d'argent frais provenant surtout de Belgique. Cette somme représente presque les deux tiers de l'ensemble des prêts accordés pendant la même période, à 37 pays, par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Les résultats sont impressionnants. La production minière a plus que doublé depuis l'avant-guerre. La production manufacturière était en 1954 à l'indice 278 par rapport à la base 100 en 1947-1949. Sur la même base, la production agricole atteignait l'indice 130.

Quant à l'indice de ce développement sur l'économie belge, elle ressort notamment de l'évolution des échanges commerciaux. Avant 1940, le Congo absorbait 1.5 % des exportations de l'U.E.B.L.; il en reçoit aujourd'hui près de 6 %, soit à peu près autant que le Royaume-Uni, et il s'inscrit au sixième rang de nos clients.

... Par exemple, le Congo livre à la Belgique 16 % des matières premières dont elle a besoin.

Les données de base de la situation présente.

Le degré actuel d'activité économique en Belgique ne doit pas nous laisser sur les conditions de son maintien .

Même dans la conjoncture présente, certaines branches sont loin de connaître une situation brillante. Sans doute, dans la plupart des cas, faut-il mettre en cause les transformations structurelles des marchés, phénomène normal dans l'évolution économique .

Mais il est beaucoup plus grave que l'ensemble de notre industrie et en tout premier lieu l'industrie lourde , demeure extrêmement sensible aux fluctuations des affaires, en raison surtout du coût élevé des facteurs de production, qu'il s'agisse du travail, du charbon ou des capitaux . Une notable partie de notre industrie ne parvient à établir son équilibre financier qu'au moment où les circonstances économiques extérieures sont favorables. Elle présente ainsi tous les caractères d'une activité marginale. Son expansion se heurte à de multiples obstacles et elle ressent d'autant plus les effets de l'exigüité du marché intérieur.

A la suite de la phase d'investissement intense qui est en cours dans le monde, la concurrence ne peut devenir que plus rigoureuse encore. Dans de telles conditions, nous devrions, pour soutenir la lutte, accroître notre productivité à un rythme plus rapide que ne le font nos principaux concurrents; on ne doit cependant pas se nourrir d'illusions à ce sujet, de sorte que la prudence s'impose à présent en matière de politique sociale si on veut faire oeuvre solide et durable.

Eléments d'une politique d'équilibre et d'expansion

... Les grandes lignes de la politique que réclame cette situation sont connues et ont été énoncées dans nos rapports précédents: réalisme dans la politique des salaires et de la sécurité sociale; rationalisation de la fiscalité qui tienne compte de l'incidence économique des impôts et encourage la création d'affaires nouvelles; assouplissements de la structure du crédit afin de permettre aux institutions privées collectrices de capitaux de participer dans une plus grande mesure au financement des investissements industriels; présence active sur les marchés extérieurs par une politique commerciale entreprenante, par la collaboration de l'Etat aux grands organismes internationaux de financement et par des investissements de capitaux privés.

Une des tâches les plus importantes - on ne saurait assez insister sur ce point - consiste à encourager tous les efforts qui visent à élargir les marchés dans un esprit libéral. La création d'un vaste marché européen pour tous les produits nous paraît plus que jamais indispensable, en présence des difficultés que nous éprouvons à étendre notre activité dans certaines branches industrielles. Un tel objectif mérite assurément les efforts que lui consacrent les autorités belges.

Nous voudrions, cette année, mettre l'accent sur certaines conséquences inéluctables du progrès des techniques industrielles et administratives. Nous songeons en particulier à la nécessité, déjà évoquée plus haut, d'une meilleure formation de l'ensemble du personnel.

PRIX ET SALAIRES.

... La hausse des métaux a été importante.

... Les salaires, charges sociales comprises, ont progressé d'environ 3 p.c.; - en partie sous forme d'un nouvel alourdissement des charges sociales.

Compte rendu : aff. de Alost

Rapport sur les activités des
"Amitiés Belgo-Soviétiques"
au cours du Ier Trimestre
1956.

L'année 1955 s'était terminée avec un total de 10.560 membres.

Cela représentait un léger progrès sur l'année 1954 qui s'était terminée avec 10.155 membres.

Cependant, au cours du Ier Trimestre 1956, l'acquisition de nouveaux membres a été particulièrement remarquable, puisqu'au cours des trois premiers mois de cette année nous avons enregistré 929 nouveaux membres. Ce qui porte à fin Mars nos effectifs à 11.489 membres, soit près de 1.500 de plus qu'en 1954, et près de 1.000 de plus qu'en 1955.

Cette acquisition de nouveaux membres continue, car depuis le Ier avril jusqu'aujourd'hui, date à laquelle est rédigé le présent rapport, nous avons enregistré 171 membres nouveaux, ce qui porte l'effectif total à ce jour à 11.660. membres.

Au cours de la première session 1956 du Comité National qui se tient le 25 mars dernier, il fût décidé que le plan d'effectifs à réaliser pour la fin de l'année 1956 est d'atteindre 16.000 membres, soit le chiffre le plus élevé que nous n'ayons jamais enregistré depuis 1945.

&

Il est évident que le gain de nouveaux membres est largement favorisé par la conjoncture présente. En effet, nous assistons à une augmentation substantielle des échanges entre l'URSS et notre pays, et cela nous permet d'atteindre, toujours davantage, des milieux nouveaux. Toutefois, le progrès serait infiniment plus rapide, si nous n'avions encore à lutter contre les relents de sectarisme qui sont encore nombreux dans nos rangs.

&

Un autre indice extrêmement favorable, est la création de sections nouvelles au cours de ce premier trimestre. C'est notamment le cas dans nos fédérations du Centre et de Liège où nos amis ont créé plusieurs nouvelles sections.

&

Enfin, un facteur particulièrement réconfortant, est le succès remporté par le concours d'abonnements à nos journaux "Belgique-URSS" et "België - USSR". - Ce concours ouvert le premier janvier de cette année se clôturera le 30 septembre prochain. Or, à ce jour il a rapporté 1.048 abonnements nouveaux, ce qui est particulièrement satisfaisant. Or, comme nous l'indiquons plus haut, le concours

se terminera le 30 septembre prochain, et nous avons donc encore devant nous 6 mois pour recruter de nouveaux abonnés. Si le rythme actuel se maintient, et il n'y a aucune raison apparemment pour qu'il ne se maintienne pas, nous comptons que nous aurons gagné jusqu'à fin septembre 2.500 abonnés nouveaux à notre presse.

A noter qu'actuellement viennent s'ajouter ces nouveaux abonnés aux abonnés habituels de notre presse, ce qui signifie que le nombre d'abonnés total à nos journaux s'élève d'ores et déjà à 2.098 abonnés.

Si nos prévisions se réalisent, nous atteindrons donc à fin septembre un chiffre total d'abonnés voisinant les 3.750.

Le tirage total de notre presse s'élève actuellement à 10.000 exemplaires à chaque parution, et celle-ci est actuellement bi-mensuelle.

&
& &

Au cours du 1er Trimestre de cette année, plusieurs importantes manifestations d'échanges belgo-soviétiques se sont déroulées en Belgique, notamment : a) la venue du Cirque d'Etat de Moscou; b) l'exposition du Livre Soviétique; c) le Festival du Film Soviétique.

Ces trois manifestations ont été organisées en dehors des "Amitiés Belgo-Soviétiques". - Le Cirque d'Etat de Moscou est venu en Belgique sur la base d'un contrat avec le Cirque Royal de Bruxelles. L'exposition du Livre Soviétique et le Festival du Film Soviétique furent organisés dans le cadre des échanges culturels belgo-soviétiques, avec constitution de comités de patronage dans lesquels figuraient de nombreuses personnalités officielles dont plusieurs ministres - pour l'exposition du Livre présence dans le comité de patronage du Ministre de l'Instruction Publique Monsieur Léo Collard; pour le Festival du Film Soviétique présence dans le comité de patronage de cinq ministres, dont MM. Collard (Instruction Publique), Spaak (Affaires Etrangères), Vermeylen (Intérieur), Mundeleer (Classes Moyennes) Lilar (Justice). -

Si ces manifestations furent organisées en dehors des "Amitiés Belgo-Soviétiques", il est toutefois extrêmement typique de noter que notre association ne fut pas ignorée à l'occasion de ces manifestations. Au contraire, elle y fut associée et cela de l'initiative même des organisateurs de ces manifestations. C'est extrêmement important et signifie que dans le climat actuel, notre association est reconnue, y compris des milieux officiels, comme l'organe majeur des manifestations belgo-soviétiques, comme l'organe majeur du rapprochement et des échanges belgo-soviétiques.

&
& &

En ce qui concerne les représentations du "Cirque de Moscou", nous fûmes immédiatement en rapport avec la direction du Cirque Royal de Bruxelles à la demande de ce dernier. Nous avons établi une collaboration permanente avec lui, et, c'est ainsi que nous avons réussi à assurer le succès de la première représentation, à organiser une représentation réservée uniquement aux membres des Amitiés Belgo-Soviétiques, à obtenir à toutes les représentations des prix spéciaux pour nos membres, à faire venir de la province de très nombreux auto-cars amenant des centaines et des centaines de spectateurs.

&
& &

Pour l'Exposition du Livre Soviétique notre association figurait dans le Comité de patronage et ce à la demande des organisateurs eux-mêmes. A la demande des organisateurs également, notre association figurait dans le comité de patronage du Festival du Cinéma Soviétique. En outre, nous avons fourni une bonne partie du public à l'avant-première du Festival qui se tint au Palais des Beaux-Arts en présence de S.M. la Reine Elisabeth.

&
& &

En ce qui concerne la popularisation des résolutions du XXe Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique, notre association a mis plus particulièrement l'accent sur la popularisation des perspectives du VIe Plan Quinquennal de l'U.R.S.S. -

A cet égard une série de grandes assemblées d'information sur le contenu du VIe Plan Quinquennal furent organisées à La Louvière, Namur, Bruxelles, Liège et Tournai. Ces manifestations avaient un caractère régional. La popularisation des perspectives du VIe plan quinquennal se poursuit actuellement à l'échelle locale. Pour cela il a été fourni à chacun de nos cadres, à chacune de nos sections un schéma de conférence pour aider nos orateurs. Parallèlement se poursuit la diffusion de la brochure contenant le rapport de Nicolas Boulganine.

Enfin, et afin d'éclairer nos amis sur les autres aspects du XXe Congrès, nous avons fait parvenir à l'usage exclusif de nos militants - membres du Comité National, membres des Comités Régionaux, membres des Comités de Sections - une traduction de l'article de la "Pravda" du 28 mars 1956, sur le culte de la personnalité.

&
& &

Toujours au cours du Ier Trimestre, un effort assez sérieux a été mené dans le domaine de la diffusion de la littérature soviétique.

Nous avons actuellement dans le pays 32 dépôts de vente.

Notre chiffre d'affaires pour la vente de la littérature soviétique, uniquement en langue française s'est élevé pour 1955 à 118.000 francs, soit environ 10.000 francs par mois.

&
& &

En ce qui concerne nos activités publiques au cours du Ier Trimestre, celles-ci ont maintenu leur rythme habituel.

337 manifestations publiques furent organisées par nos sections au cours de cette période. Soit 15 représentations de films en 35 mm.; 154 représentations de films en 16 mm.; 167 conférences et 1 fête.

Les représentations de films en 35 mm. le furent avec les films suivants : Vania l'Orphelin, Le Chant de la Terre Sibérienne, Sadko, l'Homme aux Cinq Visages, Cuirassé Potemkine, l'Allumette Suédoise, l'Amiral Ouchakov, le Destin de Marina, Un Soir à l'Opéra, Glinka, Un Homme Véritable, Les Treize, La Délégation Parlementaire Belge en URSS, les représentations eurent lieu à Floreffe, Roux, Liège, Ransart, Charleroi, Bruxelles, Seraing, Anvers, Marchienne.

Les représentations de films en 16 mm. le furent avec les films suivants : Ecole de Courage, Arc-en-Ciel, Tchouk et Ghek, Eté des Pionniers, Vania l'Orphelin, Dans les Glaces de l'Arctique, Jeunes Talents, l'Université de Moscou, Le Premier Gant, Enfance heureuse, Les Cosaques du Kouban, Les Secrets de la Forêt, Les Treize, Ils voient à nouveau, Chevalier à l'Etoile d'Or, Au Loin une Voile, Zoïa, Pêche à la Baleine, Centre-Avant, Trio d'Inséparables, Matrossov, Glinka, Djoulbars.

Ces représentations eurent lieu dans les régions suivantes : Liège, Limbourg, Tournai, Sud-Flandre, Basse-Sambre, Bruxelles, Gand, Namur, Malines, Anvers, Charleroi, Lessines, Flandre Wallonne.

&
& &

Le Comité Exécutif s'est penché au cours du 1er Trimestre sur le problème du Centre Culturel. La direction en a été renforcée par l'adjonction d'un secrétaire administratif.

Les commissions existantes actuellement sont : commission médicale, commission pédagogique, commission belles-lettres.

Chacune de ces commissions possède son bulletin qui paraît trimestriellement. Les contacts entre le Centre Culturel et les fédérations A.B.S. de province se multiplient.

Le Centre Culturel possède actuellement plusieurs conférenciers susceptibles de se rendre en province pour y conférencier sur des sujets culturels bien précis.

C'est ainsi que plusieurs conférences furent organisées sur l'accouchement sans douleur, les méthodes pédagogiques de Makarenko, l'Homme Soviétique vu à travers quelques romans, les méthodes d'enseignement en U.R.S.S., etc.

&
& &

Les "Amitiés Belgo-Soviétiques" au cours de ce trimestre écoulé se sont adjoint un nouveau département d'activité.

D'accord avec l'agence belge de voyages, Joseph Dumoulin qui a signé un contrat avec Intourist pour l'organisation des voyages touristiques en U.R.S.S., les "Amitiés Belgo-Soviétiques" recrutent des voyageurs pour les croisières en URSS cet été. Il s'agit là d'une nouvelle forme susceptible d'intéresser nos membres. Elle les intéressera d'autant plus que nous avons réussi d'accord avec l'agence Dumoulin, à faire des prix de voyages inférieurs aux prix d'agence, ce qui représente un appréciable avantage pour nos membres.

&
& &

En conclusion du présent rapport, indiquons que fonctionnant toujours, et se développant diverses sections de travail auprès de notre Comité National comme "Le Cercle philatélique des Amitiés Belgo-Soviétiques", des cours réguliers de langue russe, "L'association des Amis Belges de Mitchourine", notre bibliothèque de prêts de livres et notre service de documentation.

A l'égard de ce dernier service, signalons qu'il prend chaque jour une ampleur considérable. Au cours du 1er Trimestre, nous avons répondu et satisfait à plus de 600 demandes de documentation.

Ce qui se multiplie, ce n'est pas seulement la documentation demandée par écrit, mais c'est aussi et surtout la documentation consultée sur place.

De ce point de vue nos locaux ne requièrent nullement la dignité nécessaire à ce genre de travail.

Et cela pose une fois de plus, la question de la création à Bruxelles, d'une véritable Maison de la Culture Soviétique où quiconque pourrait venir y auditionner des disques, visionner des films, consulter la documentation, parcourir les rayons de la bibliothèque.

Mais comme vous le savez déjà, car nous en avons parlé à de multiples reprises, la réalisation d'un tel projet pose des problèmes financiers que nous sommes incapables de résoudre seuls.

Fernand JACQUEMOTTE

Président.

Od. Beelen

18.4.56

Aux membres du B.P.

NOTE SUR LES 45 HEURES.

I) "Etat" de la réforme.

Depuis le 13 juillet, une série d'accords sont intervenus dans de multiples secteurs, prévoyant la réduction de la semaine de travail de 48 à 45 heures en une ou deux étapes. A ce jour, quelque 600.000 travailleurs bénéficient d'une semaine inférieure à 48 heures.

Citons : 1) les mines : 7 quinzaines donnent droit à un jour de congé compensatoire payé, et 8 quinzaines à un jour de travail payé double, à condition toutefois que les 11 autres jours ouvrables aient été prestés à plein. Un seul jour d'absence pour maladie, accident ou grève dans la quinzaine fait perdre la moitié du bénéfice du congé compensatoire payé ou du sursalaire, et deux jours le font perdre entièrement. De là les grèves, l'opposition de la C.I. du Borinage et la demande introduite par la C.S.C. à la C.N.M.M. pour la révision de l'accord.

2) la sidérurgie : un système similaire à celui des mines (15 jours compensatoires) y est en vigueur, sauf que a) le nombre de jours effectivement chômés varie d'usine à usine; - b) les conditions d'assiduité sont beaucoup moins sévères, la maladie ou l'accident notamment étant considérés comme "absences justifiées".

3) la construction métallique : sur la base d'un "canevas" négocié entre Fabrimétal et les deux Centrales (F.G.T.B. et C.S.C.), une série d'accords ont été conclus à l'échelon des entreprises :

A.C.E.C. (46 heures 1/2); chantiers Cockerill (45 heures mais payées 47 1/4 et non 48); Pégard (45 heures payées 48); F.N. (45 heures payées 48); une série d'entreprises du Centre, de la région de Gand et de la vallée de la Senne.

4) les non-ferreux : les 45 heures sont acquises entreprise par entreprise - les accords conclus par la C.S.C. au Limbourg comportant toutefois des clauses de "sauvegarde du niveau de production" qui en font de "mauvaises opérations".

5) chimie : dans la synthèse et les cokeries, les 45 heures payées 48 ont été obtenues au 1er février; dans plusieurs autres branches (alcalis et dérivés, etc.), des accords prévoyant la réduction de la durée du travail à 45 heures en une ou deux étapes sont en vigueur.

6) papier : les 46 heures sont en vigueur depuis 1954; on négocie pour passer au 45.

7) textile : l'accord de novembre prévoit la réduction à 45 heures maximum, d'ici le 1er juillet, de la durée du travail pour les travailleurs des équipes.

8) vêtement : en confection, plusieurs accords instaurant les 5 x 9 heures ont été conclus (Turnhout, Binche, Courtrai); toutefois, aidés par les chefs de la C.S.C., les patrons ont réussi dans plusieurs cas à y introduire des clauses négatives de "sauvegarde du niveau de production", de "chasse à l'absentéisme", etc..

9) alimentation : dans une série de branches, ont été conclus de bons accords sur les 45 heures qui - tout en comportant certaines clauses de "remplacement des jours fériés tombant en semaine par des samedis", etc... stipulent expressément que les salaires horaires doivent être augmentés de 6,66%, et que le minimum du manoeuvre passe à 20 frs x 1,066 = ~~21,33 frs~~ 21,35 frs. à l'index 100.

10) bâtiment : les négociations semblent sur le point d'aboutir à un accord instaurant la semaine de 5 x 9 heures - sans perte de salaire.

11) industries diverses : une série d'accords sur les 45 heures, généralement bons, ont été conclus dans de "petits secteurs" travaillés par la Centrale Générale.

12) grands magasins, banques et assurances : des accords réduisant la durée du travail des employés de ces trois secteurs sont intervenus, avec une "tendance vers les 5 jours" dans les banques et les assurances.

13) services publics : le gouvernement a promis de ramener partout à un maximum de 45 heures, d'ici le 1er juillet, la durée des prestations hebdomadaires; mais "de grosses difficultés techniques" sont à prévoir, notamment à la S.N.C.B., la Poste, la Douane, les Arsenaux, etc...

II. Attitude de la F.G.T.B. et tactique du Parti.

1) Ne revenons pas sur les "rétroactes" de la question antérieurs au 13 juillet : la tactique "gauchiste" des champions de la guerre scolaire, etc...

- Rappelons seulement la période de "flottement" d'août-septembre de l'année dernière, lorsque la F.I.B. et le gouvernement lancèrent leur grande contre-offensive pour enrayer la concrétisation de l'accord du 13 juillet.

Les 2 grands thèmes étaient :

- (- "Nous ne pouvons pas nous risquer seuls (en Europe) à de telles dépenses".
- (- "Si encore vous vous borniez à parler salaires !"

Réactions dans la F.G.T.B. :

- (- de la part des "gouvernementaux à tout crin" (Major, Gailly..):
"Oui, européanisons le débat".
- (- de la part du courant "syndicat d'abord" (Renard, Latin, ...):
"Non, ce sont des loisirs accrus qu'il nous faut !"

En fait, cette attitude revenait à emboîter le pas - fut-ce "à rebours" - aux efforts patronaux pour opposer les 45 heures à l'augmentation des salaires - efforts d'autant plus dangereux que les sentiments de la masse des travailleurs étaient fort partagés (les "mieux payés" ayant tendance à "préférer" les 45 heures - la masse des manoeuvres et semi-qualifiés étant plutôt portée, à l'époque, à se désintéresser des 45 heures au profit des salaires).

- Réactions dans le Parti :

- une série de cdes (aux A.G.E.C. notamment) tendaient à adopter l'attitude : "il nous faut la réduction pour la réduction", rejoignant ainsi "par la gauche" la position des Renard, des Latin et de la C.S.C.
- la direction du Parti, tout en insistant sur la nécessité de ne pas perdre de vue le problème des salaires, a avancé la formule "des 6,66%", qui permettait de faire échec aux manoeuvres patronales pour opposer les 45 heures aux salaires, en même temps qu'aux manoeuvres de retardement basées sur les "difficultés d'application" des 45 heures; elle permettait de "mettre les patrons au pied du mur".
- De fait, cette orientation proposée par le Parti a grandement facilité, là surtout où elle a été appliquée fermement dans les entreprises, le rassemblement des forces ouvrières sur l'objectif unique "paiement immédiat des 45 heures au salaire de 48".
Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les résultats obtenus dans la métallurgie non-ferreuse liégeoise et dans celle du Limbourg.
- Mais il y a plus : la comparaison entre les résultats obtenus par les mineurs et les travailleurs de la synthèse, par exemple, montre que c'est précisément là où la réduction des heures de travail ne s'est pas traduite en une augmentation directe et inconditionnelle du salaire horaire, ou quotidien, ou à la production - de 6,66% que les patrons ont conservé leur liberté de manoeuvre pour "se rattraper" ... en accélérant les cadences ou en faisant la chasse à l'"absentéisme". Ainsi, n'est-il pas évident que le seul moyen de mettre fin au système d'"amendes indirectes" appliqué aux mineurs malades, accidentés, ou grévistes, consiste précisément à incorporer leurs sursalaires facultatifs actuels dans leurs salaires garantis (sous forme d'une augmentation de 6,66% de ceux-ci)?
- Enfin, cette formule présente le gros avantage d'aider les travailleurs à chiffrer le "coût" de la réforme, et à le comparer avec les "fruits" de l'accroissement de la productivité, des bénéfices "par tête d'ouvrier", etc.. ce qui permet le cas échéant de poser avec d'autant plus de force - une fois le problème de la durée de travail "résolu" - la question des salaires (Exemple : la campagne menée par les cdes de Herstal à la F.N.).

Car de fait, le moment est venu où le problème des 45 heures tendra de plus en plus à passer au second plan - au bénéfice du problème primordial des rémunérations. Cela, dans la mesure même où dans les principaux secteurs, des accords "45 heures" sont intervenus, où la tendance haussière des prix s'accroît, et où les progrès déjà enregistrés en matière de relèvement du "plancher" des salaires (20frs) crée des conditions favorables pour revoir l'ensemble des échelles conventionnelles (cf. l'accord du 13 juillet au sujet des "révisions périodiques").

Toutefois, il y a lieu de prévoir que pour retarder cette nouvelle offensive ouvrière, les patrons vont spéculer notamment sur les séquelles de la question des 45 heures. (Il faut s'attendre sans doute à une autre contre-manoeuvre : "Réduisons le coût de la distribution!" mais ceci sort du sujet de cette note - L.V.G.).

C'est ~~pourquoi~~ précisément pour faire échec à ces tentatives, que le mouvement ouvrier a tout intérêt à "en finir au plus tôt" avec les 45 heures - dans le sens d'une solution favorable aux aspirations des travailleurs, s'entend.

- A cet égard, il me semble que nous devons accentuer encore nos efforts dans deux directions principales :

- dans les secteurs importants où il subsiste des "questions pendantes" (mines, où la revendication d'une révision de l'accord du 1er février se fait de plus en plus insistante; services publics, où le gouvernement tentera de se dérober à l'échéance du 1er juillet pour mieux échapper au relèvement à 50.000 frs. du minimum des barèmes; etc..) propager systématiquement encore la formule "des 6,66%" (variante dans les services publics : du paiement, en toute occurrence, à partir du 1er juillet, des 4 x 3 heures mensuelles éventuellement encore prestées au-delà du travail horaire).

- sur le plan "interprofessionnel", à réclamer avec plus de vigueur encore le vote d'une loi sur les 45 heures - comme s'apprete d'ailleurs à le demander à son tour le Congrès régional bruxellois de la F.G.T.B. - en axant nos efforts dans le sens d'une action des syndicats en direction des élus socialistes (cf. le rapport à la Conférence nationale).

L. VAN GEYT.

Le 13 septembre 1950, le Premier Ministre Pholien a convoqué les journalistes pour leur exposer les projets du gouvernement à l'égard des membres ou sympathisants du Parti communiste, agents ou fonctionnaires de l'Etat.

Il exposa notamment: (cf. L'ESPOIR 14. IX 51). LE GOUVERNEMENT A DECIDE D'ÉLOIGNER DE TOUS LES SERVICES DE L'ÉTAT LES AGENTS QUI PAR LEUR AFFILIATION OU AUTREMENT SOUTIENNENT ACTIVEMENT L'ACTIVITÉ D'UN GROUPEMENT QUI AURA ÉTÉ QUALIFIÉ DE RÉVOLUTIONNAIRE OU D'ANTINATIONAL PAR LE GOUVERNEMENT, RESPONSABLE DE SES DÉCISIONS DEVANT LE PARLEMENT. LE GOUVERNEMENT CONSTATE DÈS À PRÉSENT QUE LE PARTI COMMUNISTE NE REPRÉSENTANT QU'UNE PETITE MINORITÉ EN BELGIQUE A TOUJOURS DES RÉACTIONS QUI VONT NÉCESSAIREMENT À L'ENCONTRE DE TOUS LES COURANTS DE L'OPINION DE L'IMMENSE MAJORITÉ DES CITOYENS. IL CONSTATE DE MÊME QUE L'ATTITUDE DES COMMUNISTES S'OPPOSE CONSTamment À L'INTÉRÊT NATIONAL (PENSER AUX ÉLÉMENTS POLIT.-SOCIAUX-MILITAIRES). Nous ne traiterons pas des mesures disciplinaires individuelles prises en application de cette politique contre certains magistrats et fonctionnaires.

Quelles sont les mesures d'ordre général prises par le gouvernement et qui se rattachent directement ou indirectement à la répression des opinions non conformistes chez les agents de l'Etat?

Une première des positions vise expressément l'opinion communiste. C'est l'arrêté royal du 5 février 1951 (Moniteur 5.6 février 1951) relatif à la défense de la fonction publique.

Deux autres décisions gouvernementales prouvent une fois de plus que le délit d'opinion frappe d'abord les communistes mais atteint rapidement d'autres secteurs de l'opinion démocratique. C'est: 1° la décision (forme et date pas retrouvées) qui interdit aux fonctionnaires d'exprimer en public des opinions sans en avoir référé préalablement à leur chef hiérarchique. C'est cette décision qui aurait été retirée récemment, mais ce retrait ne semble pas avoir paru au Moniteur entre le 1.1.56 et le 27.4.56.

2° la décision du 10 avril 1952 du Conseil des Ministres que les agents de l'Etat qui désirent poser leur candidature aux élections communales de 1952 doivent observer les dispositions de la circulaire du 18.9.46 "service d'administration générale n°261/02/D.I.331.4". D'après cette circulaire il n'y a pas lieu en principe d'interdire aux agents de l'Etat de poser leur candidature aux prochaines élections communales. Mais pour éviter des abus les fonctionnaires et agents qui désirent se présenter ou se laisser présenter en qualité de candidats sont tenus d'en aviser au préalable le Ministre dont ils relèvent et d'obtenir son autorisation. Celle-ci ne sera pas accordée dans deux cas: lorsque la situation administrative de l'agent lui assure sur les autres candidats un avantage électoral résultant notamment de l'autorité qu'il lui donne cette situation ou lorsque l'intervention dans les luttes électorales

D'AUTRES GOUVERNEMENTS
VIENNENT DE RÉAGIR,
NOTAMMENT CELUI
DE MR ATTLEE QUI
DÉCLARAIT RÉCEMMENT
QUE LES COMMUNISTES
DEVAIENT ÊTRE
CONSIDÉRÉS COMME
DES ENNEMIS À
L'INTÉRIEUR DES
FRONTIÈRES"

Circulaire

La portée de l'arrêt est suffisamment claire. Les ministres peuvent réprimer disciplinairement les abus commis à l'occasion de l'exercice d'un droit politique. Ils ne peuvent imposer l'obligation d'obtenir leur accord préalable pour l'exercice d'un droit politique.

Reste l'arrêté royal du 5 février 1951 que nous avons déjà cité. Le rapport au Prince Royal est très clair: "Dans les circonstances présentes, toute la population doit fournir un effort particulier dans le cadre de la sécurité. Certains comportements qui ne seraient pas répréhensibles dans le chef d'un particulier peuvent cependant être incompatibles avec les obligations de fidélité à l'Etat imposés à ceux qui sont engagés à son service. En sa séance du 24 mars 1949, le Sénat approuva, à l'exception des membres du groupe communiste, un ordre du jour, signé par les présidents du groupe social-chrétien, socialiste et libéral, qui s'exprimait comme suit: "Le Sénat, regrettant que le parti communiste, répondant manifestement à un mot d'ordre venu de l'extérieur, ait méconnu l'évidente volonté pacifique du peuple belge et du gouvernement qu'il s'est librement donné, en engageant par avance en cas de guerre, sa foi et sa fidélité à un gouvernement étranger, fait confiance au gouvernement pour qu'il prenne toutes mesures utiles en vue de la sauvegarde de nos libres institutions contre le péril que révèlent pareilles déclarations, approuve le gouvernement dans ses efforts de coopération avec les Etats dévoués à la cause de la Paix".

"En conformité avec ce vœu poursuit le rapport au Prince Royal," le Conseil des Ministres du 13 septembre 1950 avait pris la décision de principe de réintroduire l'interdiction pour les fonctionnaires de soutenir, par affiliation ou autrement l'activité du parti communiste. Cette interdiction avait été levée par décision du Conseil des Ministres du 16 novembre 1944. Il est opportun de signaler que cette interdiction avait été décidée par le Conseil des Ministres le 17.7.1933 et que les agents en furent informés par l'ordre de service annexé à la circulaire du 26 octobre 1933, encore en vigueur actuellement. Les principes qui l'inspiraient sont confirmés en termes généraux par l'article 9 par. 1er du statut des agents de l'Etat: "Ils (les agents) ne peuvent se livrer à aucune activité qui seraient en opposition avec la Constitution et les lois du peuple belge".

Le gouvernement estime toutefois qu'il y a lieu de préciser la portée de cette interdiction et les mesures qui la sanctionneront en application de l'article 107,5° du statut où est prévue la démission d'office sans préavis.

D'autre part les agents ~~ne~~ qui sans se livrer à une activité interdite par le par. 1er de l'article 9 du statut adoptent un comportement de nature à ébranler la confiance que tout gouvernement est en droit d'exiger, ~~ne~~ satisfaisant pas aux exigences de l'article 8 par. 2 du statut suivant lequel "ils (les agents) doivent dans le service comme dans la vie privée éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à la confiance du public ou compromettre l'honneur ou la dignité de leur fonction". Une attitude contraire à ce prescrit, peut entraîner l'application d'une sanction disciplinaire.

Enfin une attitude qui n'est pas conforme au bien du service, sans qu'il y ait faute de l'agent, peut entraîner le déplacement dans l'intérêt du service ou la mise en disponibilité

X
M
F. d'un dans la
fonction qu'ils
occupent

par retrait d'emploi dans l'intérêt du service si le déplacement s'avérait impossible".

Ce rapport vise expressément les adhérents et sympathisants du parti communiste. Mais les dispositions de l'arrêté sont rédigées en des termes beaucoup plus généraux. C'est là sans doute une des raisons de la protestation formulée à l'époque par la C.G.S.P. ~~et dont voici les termes:~~ et par les interpellateurs

socialistes (dont Heynau au Parlement.

Voici les dispositions de l'arrêté Royal. L'article 1er de l'A.R. modifie le 1er alinéa de l'article 9 du statut des agents de l'Etat en ajoutant à l'ancien texte: "Ils (les agents ne peuvent se livrer à aucune activité qui est en opposition avec la constitution et les lois du peuple belge", Un nouveau texte: "(une activité)" qui poursuit la destruction de l'indépendance du pays ou qui met en danger la défense nationale ou l'exécution des engagements de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité. Ils ne peuvent adhérer ni prêter leur concours à un mouvement, groupement, organisation ou association ayant une activité de même nature".

L'article 2 règle la procédure à suivre pour l'application en ce cas de la démission d'office. La démission est prononcée par le Roi sur avis du Conseil des Ministres qui statuera sur rapport d'une commission consultative composée d'un magistrat effectif ou honoraire et de deux fonctionnaires effectifs ou honoraires nommés par le Roi. Dès que la ~~commission~~ commission est saisie, le Ministre compétent suspend le fonctionnaire ou l'agent en cause. L'article 3 rend la même procédure applicable aux agents temporaires (A.R. 30.4.47), et l'article 4 au personnel ouvrier temporaire (A.R. IO.4.48)

Il est intéressant de reproduire certains passages de l'avis du Conseil d'Etat - Section de Législation

a) "L'article 9 du statut interdit aux agents de l'Etat toute activité en opposition avec la Constitution et les lois du peuple belge. L'activité implique des actes et non des opinions". Ceci montre que le Conseil d'Etat a aperçu les véritables intentions des auteurs de l'arrêté royal et a mis en garde contre le "délit d'opinion".

b) "Le rapport au Prince Royal fait allusion à une décision du Conseil des Ministres du 16 novembre ~~1950~~ 1944 et à une décision de principe du 13 septembre 1950. Le Conseil d'Etat ignore si cette décision de principe a été portée à la ~~connaissance~~ connaissance des agents de l'Etat ou si le gouvernement se propose de la notifier intérieurement. Une démission d'office ne peut être fondée sur la participation apportée à un ~~xxxxxxx~~

mouvement, groupement, organisation ou association à une époque ou ceux - ci n'avaient pas le caractère subversif".

Le Conseil d'Etat indique un double défaut: d'abord des positions de principe aussi importantes prises par le gouvernement ne sont même pas notifiées aux intéressés. Ensuite il y a le caractère arbitraire de l'arrêté qui permet de déclarer "subversif" aujourd'hui, ce qui était parfaitement licite hier (conseil des ministres du 16.XI.1944) sans que ni la Constitution ou les lois d'une part, l'activité incriminée d'autre part, aient été en quoi que ce soit modifiées.

LE CONSEIL D'ETAT
RAPPELLE LE DROIT
D'ASSOCIATION POUR
LES FONCTIONNAIRES
ET ANCIENS QUE
L'ARRÊTÉ S'ECARTE
DES CONDITIONS MISES
PAR LA LOI DU 22.3.1940
A LA REPRESSION DES
ASSOCIATIONS EN VUE DE
ACTIVITES QUI
DISTRIBUENT
DETRUIRE L'ORDRE -
PENDANCE DE LA
BELGIQUE.

d) ~~Enfin~~ En ce qui concerne la garantie de la procédure à suivre (article 2,3 et 4) le Conseil d'Etat pose les questions suivantes qui montre bien à quel point il estime cette garantie fragile.

"Le Conseil d'Etat constate que le rôle de la commission instituée par l'article 2 n'est pas précisé et que les questions suivantes restent sans réponse: cette commission est-elle un organisme d'instruction chargé d'indaguer à l'instar de la commission judiciaire prévue par le code de procédure pénale militaire? Est-elle au contraire un organisme à caractère juridictionnel chargé de donner un avis motivé? L'agent suspendu pourra-t-il se défendre et se faire assister d'un Conseil? Pourra-t-il prendre connaissance du dossier? La procédure s'inspirera-t-elle des règles fixées pour les chambres de recours ou sera-t-elle déterminée par un arrêté ultérieur?"

Il conviendrait également d'indiquer à qui il appartient de constituer la dite commission et d'en nommer les membres"(I)

a) Enfin le Conseil d'Etat a mis le gouvernement en garde sur le point suivant:

"Les violations par un agent de ses devoirs ne peuvent être réprimés que par la voie disciplinaire et peut constituer un détournement ou un excès de pouvoir l'application à ces cas de mesures simplement administratives prévues pour régler les hypothèses où une mise en disponibilité ou un déplacement s'avère nécessaires pour le bien du service, sans qu'il y ait faute de l'agent (Conseil d'Etat arrêt n°433)".

(I) L'arrêté royal donne suite à

~~la nécessité d'étendre~~
Cette critique, comme ^à celle qui concerne l'application de la procédure aux agents temporaires et au personnel ouvrier temporaire. Il est dès lors d'autant plus frappant qu'il ne donne aucune suite aux autres critiques.

Les membres de la commission consultative prévue à l'article 2 ont été nommés par un arrêté royal du 27 mars 1952 (moniteur I9.4.52).

Ce sont:

Mrs. DECLERCQ Président honoraire à la Cour d'Appel de Gand
FUSS Secrétaire Général honoraire au Ministère du Travail
 et de la Prévoyance Sociale.
ENGLEBERT Directeur honoraire du Comité Supérieur de Contrôle

XXXXXXXXXXXXX

On dira peut-être qu'aucune application n'a été faite de l'arrêté royal du 5.2.51 bien que l'appartenance de fonctionnaires et agents de l'Etat au parti communiste ou leur sympathie pour ce parti soient de notoriété publique.

Mais si le gouvernement actuel veut faire la preuve de son opposition au "délit d'opinion" il doit abroger l'arrêté royal du 5 février 1951 qui a pour but de frapper les ~~xxxx~~ fonctionnaires et agents adhérents ou sympathisants d'un parti politique légal.

La clarté en la matière est d'autant plus nécessaire que comme le relève très justement l'avis du Conseil d'Etat, les décisions de cette nature qui visent les fonctionnaires et agents de l'Etat ne font même pas l'objet de publications au "Moniteur Belge" mais seulement l'objet d'ordres de service cf. (26.X.33); Encore ne sont-elles pas toujours notifiées aux intéressés soit qu'elles soient favorables (Conseil des ministres I6.X.44) ou défavorables (Conseil des Ministres I3.9.50). Ordre de service sur les obligations des agents de soumettre au préalable au chef hiérarchique les opinions qu'ils comptent émettre en public, à la liberté d'opinion des intéressés.

SITUATION ECONOMIQUE A LA MI-AVRIL

Les signes avant-coureurs d'une récession plus ou moins accentués qui s'étaient manifestés au cours du dernier trimestre 1955 ne se sont pas accentués pendant la période sous revue. Dès lors, les avis sont plus que jamais partagés quant à l'évolution ultérieure de la conjoncture. Il ne fait pas de doute que la proximité des élections présidentielles intervient pour une bonne part dans l'optimisme "spectaculaire" qu'affichent actuellement les milieux officiels des Etats-Unis.

Il n'en reste pas moins que les indices de la production industrielle globale continue à monter dans les principaux pays capitalistes. Toutefois, on marque un ralentissement progressif du rythme d'accroissement de la production. Le déséquilibre au sein des économies capitalistes se développe, alors que dans certaines branches la pénurie de main d'oeuvre - surtout qualifiée - crée de sérieuses difficultés, plusieurs industries produisant des biens de consommation piétinent ou reculent.

Le crise agricole s'accroît, plus particulièrement aux Etats-Unis. La liquidation à des prix de dumping des surplus américains constitue une sérieuse menace pour les pays exportateurs de céréales, de produits laitiers, de coton et de riz.

L'augmentation de la productivité et de la production n'entraîne pas un accroissement correspondant de la puissance d'achat des masses travailleuses, principal consommateur des biens de consommation. (Des restrictions gouvernementales appliquées à la vente à crédit des autos en Angleterre/^{ont} immédiatement entraîné une chute importante de la vente et de la production).

Une partie importante du revenu national est consacrée à des dépenses improductives (dépenses militaires). Les stocks augmentent; les prix de gros de la plupart des matières premières piétinent.

Ces différents éléments sont probablement à la base de l'hésitation dont font preuve, depuis plusieurs mois, les bourses de valeurs - où les cours, malgré les résultats brillants enregistrés par la plupart des entreprises et les nombreux rapports optimistes, ne parviennent plus à reprendre leur marche en avant.

SITUATION EN BELGIQUE

Agriculture : Le gel a provoqué des pertes importantes aux emblavements de céréales d'hiver. Un crédit exceptionnel de 225 millions de francs destiné à venir en aide aux agriculteurs et horticulteurs qui ont subi des sommages du fait des gelées, a été voté par le Parlement.

La récolte 1956 de céréales et plus particulièrement du froment sera très probablement/inférieure à celle de l'année passée.
sensiblement

Une partie considérable de la récolte de froment 1955 a été vendue dans de très mauvaises conditions.

Au cours des derniers mois l'écart entre les prix agricoles et les prix industriels s'est quelque peu rétréci au cours des derniers mois.

Activité industrielle.

L'élément caractéristique : l'accroissement constant de la production d'acier dans l'ensemble du monde.

La commande de la République Populaire de Chine de 400.000 tonnes d'engrais chimique à fournir en un peu plus d'un an, a fortement impressionné. Cette quantité représente probablement plus de 40% des exportations d'engrais chimique.

La proximité de l'Exposition influence favorablement l'industrie de la construction et les industries de matériaux de construction. Une certaine pénurie de main d'oeuvre est à prévoir. Pour y pallier, on prévoit l'appel à la main d'oeuvre étrangère ainsi que la formation professionnelle accélérée de chômeurs.

Dans les charbonnages la production se ressent de la diminution de la main d'oeuvre. (Le recrutement de main d'oeuvre italienne est provisoirement suspendu). Du 22 février au 22 avril le nombre d'ouvriers inscrits (fond-surface) est passé de 151.727 à 147.667 et pour le fond seulement de 115.704 à 111.924.

La production belge ne couvrant pas les besoins intérieurs, des fines à coke ont été importées des Etats-Unis à des prix élevés. On a même importé du poussier et du schlamm, qualités inférieures dont, il n'y a guère, il était pratiquement impossible de se débarrasser en Belgique.

Au cours de l'année 1956, la production du charbon a augmenté de 4,5% par rapport à 1955. (+ 3,3% en Allemagne Occidentale, + 2% dans La Sarre, - 0,6% en France; - 5,5% en Italie; - 1,5% en Hollande).

Le rendement (fond-surface) a augmenté de 17,8% au cours de la même période.

La production de la fonte a augmenté de 16,6% en 1956 par rapport à 1955 (31,7% en Allemagne Occidentale, 23,9% en France, 15,2% en Sarre, 29,6% en Italie, 8,8% au Luxembourg et 9,5% en Hollande).

Augmentation au cours du premier trimestre 1956 par rapport à la période correspondante de 1955.

Belgique : 8,1%, Allemagne Occidentale : 10,9, France : 4,5%, Sarre : 8,8%, Italie : 18,2%, Luxembourg : 3%, Pays-Bas : 3,1%.

Le rythme d'accroissement de la production s'est donc sensiblement ralenti.

Production de l'acier brut en 1955 par rapport à 1954 :

Belgique : + 19,4%, Allemagne Occidentale : + 22,4%, France : 18,5%
Sarre : 12,9%, Italie : + 28,9%, Luxembourg : + 14,1%, Pays-Bas : + 5,4%.

1er trimestre 1956 par rapport à période correspondante 1955 :

Belgique : + 8,7%, Allemagne Occidentale : + 11,5%, France : + 3,8%,
Sarre : + 12,9% , Italie : + 7%, Luxembourg : + 6,8%, Pays-Bas : + 8%.

Ici aussi, baisse sensible du rythme d'accroissement de la production, excepté pour la Hollande et la Sarre.

Commerce extérieur. - Au cours du premier trimestre de 1956, les exportations sont de nouveau en hausse sensible par rapport à la moyenne mensuelle de 1955.

Par contre, les importations ont fort peu augmenté. Les exportations augmentent apparemment plus vite que la production. Ce gonflement considérable des exportations au détriment d'un élargissement rationnel du marché intérieur, justifié par l'accroissement de la productivité, risque d'avoir des répercussions grave sur l'économie nationale au moment où se produira une récession un tant soit peu importante. Le risque apparaît d'autant plus grand lorsqu'on tient compte de la composition des exportations belges . (Pourcentage considérable de mi-finis : produits minéraux et métaux communs représentent a eux seuls plus de 4,5% de nos exportations).

Dans le rapport pour 1955 du Conseil d'Administration de la Société Générale, deux remarques concernant l'économie belge méritent de retenir l'attention :

1) "Par tête, la production belge est supérieure à celle des pays voisins : d'après les estimations de l'O.E.C.E. et de l'Institut de Sociologie Solvay, le produit national brut, divisé par le nombre d'habitants, atteignait sur la base des prix européens, 48.000 frs. environ en ~~1952~~ 1953 - soit 5% de plus qu'en Grande Bretagne et 30% de plus qu'en France et en Allemagne Occidentale."

2) "Une notable partie de notre industrie ne parvient à établir son équilibre financier qu'au moment où les circonstances économiques extérieures sont favorables. Elle présente aussi toutes les caractéristiques d'une activité marginale. Son expansion se heurte à de multiples obstacles et elle ressent d'autant plus les effets de l'exigüité du marché intérieur."

Prix et Salaires : Dans son rapport cité plus haut, la Société Générale constate que "Nos salaires actuels sont inférieurs à ceux des Etats-Unis, Suisse, Suède, Danemark/; ils sont comparables à ceux du Royaume Uni et guère supérieurs à ceux de la France et de l'Allemagne."

Les prix de gros mondiaux des matières ont peu varié au cours du début de l'année à la mi-avril 1956.

Pour les prix de gros belges, on enregistre de fin 1954 à mars 1956 une hausse de ~~XX~~ 2,8% de l'indice général (5,9% pour les prix agricoles et 2% pour les produits industriels.

Les produits agricoles indigènes ont augmenté de 15,8% ; par contre
 " " " importés ont diminué de 5,4%.

En ce qui concerne les prix de détail, l'indice général a augmenté de 2,2% au cours de la même période. Les hausses les plus importantes sont enregistrées pour chauffage, éclairage (5 1/2%) et les services (3,4%).

D'après les données fournies par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, les salaires conventionnels auraient augmenté d'environ 5% de mars 1955 à fin février 1956. Si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie qui est de l'ordre de 2 1/2 %, la hausse des salaires réels serait de l'ordre de 2,4% pour la période considérée.

D'après d'autres sources, les revenus réels des ouvriers n'auraient augmenté que de 0,9% au cours de l'année 1955.

Revenu National.

Le professeur Baudhuin vient de publier son étude annuelle sur le revenu national.

Voici comment celui-ci aussi aurait, selon le professeur de l'Université de Louvain, évolué au cours des dernières années :

<u>en millions de francs</u>					
1938	65.200	1949	253.000	1953	314.400
1946	194.000	1950	270.000	1954	330.300
1947	218.000	1951	301.000	1955	355.500
1948	247.900	1952	311.000		

L'augmentation en 1955 par rapport à 1954 serait donc de l'ordre de 8,35%.

Pour rappel : les bénéfices nets des sociétés anonymes ont augmenté de 11% au cours de la même période.

Voici les renseignements fournis par le professeur Baud'huin au sujet de la répartition du revenu national :

(en millions de francs)

	1953	1954	1955
<u>Revenus professionnels :</u>			
Salaires directs et indirects	96.500	100.600	109.200
Traitements des employés	38.700	39.700	43.200
Fonctionnaires, etc....	39.000	42.950	44.300
Professions libérales et dirigeants d'entreprises	6.900	7.300	7.700
Pensions et allocations	14.600	14.550	14.200
<u>Revenus mixtes :</u>			
Exploitations industrielles	27.000	28.000	30.000
Commerce et artisanat	39.000	41.000	43.000
Agriculture	24.000	24.000	26.000
<u>Fortune acquise :</u>			
Immeubles	22.000	24.000	26.000
Capital mobilier	17.000	18.000	18.800
Réserves des S.A.	3.000	3.500	5.000
Impôts sur S.A.	5.000	5.500	6.000
Revenu apparent	332.700	439.100	373.400
A déduire, les revenus prélevés par l'Etat et redistribués	18.300	18.800	17.900
Revenu national réel	314.400	330.300	355.500

Finalement, on observe cependant que les proportions sont peu changées :

Répartition en pourcentage

	1952	1953	1954	1955
Revenus professionnels	57,7	58,8	58,8	58,6
Revenus mixtes	27,9	27,1	26,6	26,5
Fortune acquise	14,4	14,1	14,6	14,9

Odde Beelen

LES CLASSES MOYENNES

Le présent travail ne constitue qu'une première étude des problèmes économiques, sociaux et politiques soulevés par la catégorie sociale appelée classe moyenne ou plus exactement les classes moyennes.

Il n'est pas facile de donner une définition très précise des classes moyennes. Elles rassemblent en effet des catégories sociales extrêmement diverses à la fois par leur activité et aussi par leur puissance économique.

I. S T A T I S T I Q U E S

D'une façon très large, on pourrait considérer que font partie des classes moyennes toutes les personnes actives exerçant une profession en ordre principal pour leur propre compte.

On peut donc y conclure : les agriculteurs, les commerçants, les chefs d'entreprise, les artisans, les professions libérales.

Notre premier souci a été d'établir une statistique des classes moyennes afin d'en déterminer l'importance économique et sociale et de rechercher quelles sont parmi elles les catégories déterminantes.

Il faut souligner que les chiffres dont nous disposons sont peu précis. Mais ils permettent tout de même de se faire une idée assez exacte et suffisante de la composition des classes moyennes.

D'après le recensement général de 1947, la population active du pays était de 3.481.027.

Elle se décomposait de la façon suivante :

Patrons	771.535	22,16%	
Aidants	<u>223.381</u>	6,42	
			994.916 (28,58%)
employés	678.327	19,49	
ouvriers	<u>1.807.784</u>	51,93	
			2.486.111 (71,42%)

On peut donc dire que grosso modo la population active du pays comprend 70% de salariés et employés et 30% de patrons et aidants.

Ces derniers se répartissent comme suit :

	<u>Patrons</u>	<u>Aidants</u>
Agriculture	230.461	131.513
Sylviculture	394	59
Pêche	288	47
Extraction pierres construction	1.104	138
Industries alimentaires	39.164	9.643
Industries boissons	1.700	272
Industrie du tabac	397	49
" huile, graisse	124	11
" chimique	221	23
" caoutchouc	179	18
" bois	21.112	3.061
" papier	195	28
Imprimerie	5.359	611
Cuir et peaux	2.779	329
Textile	3.691	1.534
Confection, chaussure	42.594	3.630
Verre - brique	1.205	144
Sidérurgie	158	12
Fabrications métalliques	17.306	2.096
Horlogerie bijouterie	6.233	537
Démolisseurs	181	7
Bâtiment - construction	44.119	4.026
Transports	23.251	6.675
Commerce gros - détail	199.252	42.307
Finances-Banques-Assurances	3.177	74
Agences	1.983	43
Hôtels-Cafés-Restaurants	45.531	10.006
Services - Soins	17.027	1.686
Divertissement - Sport	4.801	931
Santé	13.920	396
Enseignement cert.	4.244	76
Services (avocats etc.)	4.450	-
Divers (industriel) mécanicien voyageur architecte	34.803	3.022
	771.535	223.381

On remarque d'après ce tableau que deux catégories dominent nettement : les agriculteurs et les commerçants. Ils représentent 429.713 patrons et 173.820 aidants, donc plus de la moitié.

Environ 300.000 peuvent être comptés parmi les petits patrons et les artisans.

Enfin environ 30.000 appartiennent aux professions libérales.

Nous n'aborderons pas ici l'examen de l'agriculture qui a déjà fait l'objet d'un examen particulier.

Nous avons recherché des détails plus précis sur le commerce.

LE COMMERCE.

Le tableau précédent dénombre 199.252 commerçants de gros et détail.

Le recensement du commerce révèle qu'on dénombre 425.072 établissements commerciaux. On pourrait croire qu'il y a une contradiction entre ce chiffre et ceux cités plus haut. En réalité les 425.072 établissements commerciaux ne comprennent pas seulement les commerçants de gros et détail mais aussi des gens classés dans diverses industries et ayant un registre de commerce, ainsi que les gens exerçant une activité commerciale à titre secondaire.

Ces établissements commerciaux se répartissent comme suit :

1. <u>Achat, vente, location des produits industriels et agricoles</u>	
	gros 19.202
	détail 273.280
	gros-détail 22.736
2. <u>Banques, assurances, intermédiaires commerciaux</u>	9.824
3. <u>Hôtellerie, divertissements, sports</u>	83.143
4. <u>Soins personnels, services</u>	16.887

	425.072

Parmi ces groupes les catégories suivantes sont déterminantes :

1° DISTRIBUTION

	<u>distributeurs de produits alimentaires pour la con- sommation immédiate</u>	<u>vente de pro- duits textiles</u>	<u>vente de pro- duits de la métallurgie</u>
gros	7.759	3.370	1.351

				4.-
détail	111.105		46.633	21.858
gros détail	6.691		3.215	
	-----		-----	-----
Total	125.555	+	53.218	+ 23.209
			284.662	=====

2) HOTELS, CAFES, RESTAURANTS

80.504

Le commerce de détail en produits alimentaires, l'hôtellerie et cafés et les détaillants en textile représentent ensemble plus de la moitié des établissements commerciaux.

L'INDUSTRIE.

Reste encore l'industrie. Le recensement de 1947 révèle qu'il y a 254.994 établissements ou divisions recensés.

Une classification, suivant le nombre d'ouvriers employés donne les résultats suivants :

Etablissements sans personnel rémunéré	176.064
avec rien que des employés	811
" 1 ouvrier	23.674
" 2 -4 "	26.650
" 5 -9 "	11.962
" 10-19 "	7.173
" 20-49 "	4.906
" 50-99	1.741
" 100-199	1.012
" 200 à 499	713
" 500 à 999	210
"1.000 à 1.999	62
"2.000 et +	16

	254.994

Dans l'industrie il y a donc 176.064 entreprises travaillant sous une forme artisanale - familiales et 50.000 employant moins de 5 ouvriers.

Parmi les entreprises n'employant pas de personnel, les catégories suivantes sont les plus importantes :

Confection - chaussure	38.866
Denrées alimentaires	34.949
Bâtiment construction	29.407

Premières conclusions : de l'examen de ces statistiques il résulte que les couches dominantes du point de vue numérique dans les classes moyennes sont :

Agriculteurs	230.461
Détaillants en alimentation	111.105
" textile	46.633
Hôtels - cafés	80.504
Petits industriels	226.064
	<hr/>
	694.767

II. LE PROBLEME DES ALLIANCES

Dans le principe, le problème des classes moyennes se pose pour nous sous le signe de l'alliance avec la classe ouvrière de couches sociales non prolétariennes mais ayant des intérêts opposés à ceux des monopoles.

La composition de la population active du pays nous indique que les ouvriers représentent 51,93% de celle-ci.

Si on ajoute les employés aux ouvriers, cela représente 71,42% de la population active.

Ces chiffres peuvent amener à la conclusion que, en Belgique, la classe ouvrière et les employés, c'est à dire la masse des rémunérés n'ont pas besoin d'alliés pour atteindre leurs objectifs.

C'est là un raisonnement qui ne tient pas compte du fait que, en dépit de ces chiffres, les partis ouvriers n'ont pas la majorité et que les classes moyennes constituent une couche sociale importante dont il faut tenir compte. Il serait évidemment dangereux d'en faire un bloc anti-ouvrier servant d'instrument aux mains de la réaction.

Les classes moyennes, nous l'avons dit, ne forment pas un ensemble homogène. Elles sont différenciées par leurs activités et aussi par leur importance économique.

Il est clair que ces couches diverses n'ont pas toutes des raisons d'appuyer le mouvement ouvrier.

Il faut rechercher quels peuvent être les alliés possibles parmi ces couches.

Des critères peuvent être établis qui permettent de préciser la question.

On peut faire une différenciation parmi les agriculteurs, commerçants et industriels suivant qu'ils font ou non usage de main d'oeuvre salariée.

On peut admettre que ceux qui emploient de la main d'oeuvre constituent une catégorie dont les intérêts ne sont pas si voisins de ceux des ouvriers que ceux qui n'en emploient pas.

D'autre part, il est probable que ceux dont l'activité économique dépend de la clientèle ouvrière perçoivent mieux les intérêts qui les lient à leurs clients.

Enfin un certain nombre de gens qui ont une activité "classe moyenne" l'exercent à titre accessoire, leur activité principale étant d'être salarié. Cette catégorie est naturellement proche de la classe ouvrière, elle en fait partie.

Qu'est-ce que l'examen des statistiques nous apprend à ce sujet ?

Classification des entreprises commerciales suivant qu'elles emploient ou non de la main d'oeuvre.

	Commerçants n'employant pas de main d'oeuvre salarié		Commerçants employant de la main d'oeuvre	
	Nombre	Aidants	Nombre	ouvriers employés
<u>Distribution</u>				
grossistes	12.733	2.669	6.469	41.028
détail	264.084	72.755	9.196	35.365
gros-détail	16.248		6.488	38.631
<u>Services personnels</u>	15.039		1.848	
Sur l'ensemble des 425.072 établissements commerciaux	393.459		31.613	

Ajoutons que	13.275 établissements n'emploient que		1 salarié	
que	11.027	"	2 à 4 salariés.	

Les commerçants détaillants sont pour la grande part en contact avec les travailleurs et ressentent directement les effets de l'aggravation de la situation des ouvriers.

Notons encore que 247.508 commerçants n'employant pas de main d'oeuvre exercent la profession de commerçant en principal. 36.555 d'entre eux exercent une autre profession à titre accessoire. Enfin 145.951 font du commerce à titre accessoire.

Dans le commerce de détail 40% sont accessoires.

Dans les cafés 30.815 sur 80.000 exercent en accessoire.

Enfin, ainsi que nous l'avons vu plus haut, dans la catégorie des industries il y a 176.064 industriels n'employant aucune main d'oeuvre.

Deuxièmes conclusions :

Il apparaît que parmi les classes moyennes il y a un nombre important de gens qui ont également une activité de salarié ou d'employé. Ce nombre atteint 182.506 pour le commerce.

Le petit commerce dont l'exploitant travaille seul, sans main d'oeuvre, constitue un élément important.

Il en est de même en ce qui concerne l'industrie.

393.459 commerçants et 176.064 industriels sans ouvriers - voilà sans doute 569.523 gens qui ne peuvent être absolument imperméables aux idées du mouvement ouvrier et qui ont plus d'une raison de se plaindre des conséquences de l'action des monopoles.

Si on y ajoute les 146.000 paysans de moins de 5 Ha, cela représente un bloc de 715.000 chefs de famille.

NB. Dans la partie suivante nous examinerons l'évolution des classes moyennes, leurs organisations, leurs revendications, nos tâches.

29.5.1956

Classes Moyennes

(suite au premier document)

Forme juridique des entreprises commerciales.

93,7 % sont individuelles.
 2,0 % sont des sociétés de personne.
 2,3 % sont des sociétés anonymes.
 1,2 % sont des S.P.R.L.
 0,7 % sont des coopératives.
 0,1 % divers.

Densité du commerce par habitant

	Commerce de détail par 1.000 habitants	Habitants par établissement
Anvers	29,19	34
Brabant	29,41	34
Fl. Occidentale	39,79	25
Fl. Orientale	36,75	27
Hainaut	33,39	30
Liège	30,--	33
Limbourg	27,59	36
Luxembourg	26,50	38
Namur	29,31	34
Le pays	32,10	31
Commerce de gros	2,26	443

III. LA SITUATION DES CLASSES MOYENNES1. EvolutionA. Commerce.

60% des commerçants actuels ont commencé leur activité au cours des 25 dernières années. (32,1% pendant la période 1931-1940; 5,8% de 1940 à 44 et 25,2% de 1945 à 47.)

23% ont débuté entre 1919 et 1930 et 11,3% avant 1914.

Ces chiffres semblent confirmer le fait du mouvement permanent qui caractérise les classes moyennes.

Il est à souligner^{que}/1/4 des commerçants ont commencé après guerre.

Les inscriptions au registre de commerce permettent de se faire une idée sur l'évolution actuelle.

Années	Inscriptions			Radiations		
	commerçants isolés	sociétés	total	commerçants isolés	sociétés	total
1952	-	-	36.123	-	-	38.247
1953	35.411	2.602	38.013	35.791	695	36.486
1954	35.392	2.599	37.991	39.315	840	40.155

Au cours des dernières années le nombre des radiations a dépassé le nombre des inscriptions. Les commerçants isolés ont reculé de 4.303 en deux ans, alors que pendant la même période le nombre de sociétés commerciales a progressé de 3.666.

Selon la Chambre des Métiers et Négoces du Hainaut, le nombre annuel de radiations dépasse les inscriptions de 3.000 unités.

La comparaison des recensements décennaux indique une augmentation du nombre de commerçants.

	<u>1937</u>	<u>1947</u>
Commerce détail	271.447	280.845
dont :		
distribution produits alimentaires	147.036	132.905
distribution textile	39.969	53.218

Ces chiffres semblent contradictoires avec les comparaisons relatives au Registre de commerce. Il faut toutefois faire remarquer que les chiffres ne sont pas relatifs aux mêmes périodes. On constate une avance de 1937 à 1947, on constate au contraire un recul de 1952 à 54.

Il convient encore d'ajouter que le nombre de personnes exerçant un commerce à titre accessoire s'est accru. D'autre part,

l'accroissement de l'influence des sociétés anonymes a sans doute contribué à réduire le nombre des commerces individuels dont l'exploitant s'est ~~transformé~~ transformé en gérant. (L'exemple est frappant en ce qui concerne les brasseries et les cafés, les commerces alimentaires avec succursales : ex. Delhaize a plus de 2.000 magasins).

Commerce de distribution	1910	1930	1937	1947
individuel	98,38	95,36	95,03	95,82
soc. anonymes	0,42	1,66	1,99	1,96
coopératives	0,26	0,76	0,83	0,77
S.P.R.L. & divers	0,94	2,22	2,15	1,45

Le commerce de détail a évolué comme suit :

	1937	1947
Total	271.447	280.845
Distribution produits		
alimentaires	147.036	132.905
textile	39.969	53.218

De tout ce qui précède quelques conclusions peuvent être tirées :

1. Augmentation de la distribution + 58% de 1910 à 47
2. Le commerce de détail a augmenté de 3,5% de 1937 à 47 (surtout textile)
3. Le commerce de détail utilisant du personnel a diminué, il y a plus de commerçants n'employant pas de personnel, ce qui implique une diminution importante du nombre de personnes salariées et aidantes.
4. Le nombre de commerçants détaillants exerçant à titre accessoire a augmenté fortement (85.158 en 1937 - 98.696 en 1947).
5. Le nombre de commerces de vente de denrées alimentaires a augmenté sur une longue période mais de 1937 à 47 le nombre a diminué de 9,61% - le personnel salarié de 23%.
6. Le commerce de détail de textile a pris une très grande extension.

Dans l'ensemble on constate une augmentation du nombre des entreprises commerciales avec des fluctuations suivant les secteurs. Le commerce privé individuel reste dominant mais on constate une extension constante du commerce exercé par les sociétés anonymes. Il y a accroissement du nombre de sociétés et diminu-

tion des commerçants isolés.

Evolution du chiffre d'affaires.

Les données relatives à ces questions sont médiocres surtout pour les commerçants isolés.

Les statistiques nous renseignent seulement sur les grands magasins, les coopératives, et les magasins à succursales (alimentation).

Vente à la consommation

1936-38 = 100

	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives	Magasins d'alimentation à succursales
1948	410	273	357
1949	432	282	360
1950	518	317	382
1951	568	351	406
1952	582	378	405
1953	587	391	415
1954	622	425	427

L'indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale et à clientèle indépendante (1948 = 100) était de 106 en 1952, 112 en 1953 et 120 en 1954.

L'accroissement de la consommation globale en produits alimentaires peut faire admettre que le petit commerce isolé a aussi connu un certain accroissement du chiffre d'affaires.

Mais celui-ci aura sans doute été moins considérable que pour les sociétés.

On peut se faire une idée de l'activité commerciale en consultant l'évolution de la consommation.

En 1954 par rapport à 1953, les ventes se sont accrues comme suit :

grands magasins à rayons multiples	+ 6%
coopératives	+ 9%
magasins d'alimentation à succursales	+ 3%

L'indice des ventes à la consommation a évolué comme suit en

54 par rapport à 53

Alimentation	+ 13%	ameublement	+ 5%
Habillement	+ 2%	ménage	+ 5%
Tabac	+ 13%	librairie	+ 6%

Est-ce que ces chiffres permettent de se faire une idée précise sur l'évolution du commerce alimentaire de détail qui est, comme nous l'avons vu, le plus nombreux. Si nous avons des données assez précises sur les chiffres de vente, nous n'en avons aucune sur les frais et charges.

Il est clair que pour se faire une idée précise sur cette question, il faut examiner la situation de différentes catégories : grands magasins, commerce privé avec personnel, petit commerce individuel.

L'examen des bilans des grands magasins permet de se faire une idée précise sur leur évolution prospère.

Une étude faite à Anvers par l'Institut d'Etude Economique et Sociale des Classes Moyennes sur le rendement d'une vingtaine d'épiceries individuelles permet de constater des chiffres d'affaires allant de 700.000 frs. à près de 8 millions de francs provenant des bénéfices nets allant de 34.000 frs. à 772.000 frs.

Ceci indique la diversité de situation.

Il est clair qu'avec un bénéfice net de 34.000 frs. un petit commerçant n'ayant aucune autre ressource, connaît une situation pénible.

Par contre celui qui empoche 772.000 frs. se porte bien.

Nous n'avons aucune statistique sur les revenus déclarés. On peut cependant se faire une idée sur le nombre de petits commerçants ne connaissant pas une situation brillante en songeant que :

36.500 commerçants sans personnel exercent une autre profession à titre accessoire

145.951 commerçants exercent leur commerce à titre accessoire.

Il y a 40% du commerce de détail qui est accessoire. Il y a donc un phénomène s'exprimant dans les deux sens. Des petits commerçants cherchent un supplément de revenu dans une autre activité, des travailleurs cherchent un supplément de revenu dans le petit commerce, café, etc...

Il convient de souligner que le nombre de commerces de détail en alimentation a diminué et que le nombre de ceux qui exercent à titre accessoire a augmenté. Cela permet de croire que le petit commerce a des difficultés.

B. Industrie

La comparaison des recensements de 1896, 1910, 1937 et 1947

en ce qui concerne les entreprises industrielles n'employant pas de personnel rémunéré indique que les catégories les plus importantes étaient en % du nombre total :

	1896	1910	1937	1947
Vêtement	39,34	40,54	25,60	17,52
Bois meubles	17,25	15,46	14,12	11,77
Peaux cuir	11,98	10,13	10,07	9,69
Alimentation	8,15	8,63	9,82	11,76
Construction	9,32	9,49	15,19	16,65
Métaux	-	-	-	12,91

Comme on peut le voir, l'industrie du vêtement a diminué d'importance pendant que celles de la construction et des métaux ont augmenté.

Le nombre d'entreprises sans personnel rémunéré et avec personnel a évolué comme suit :

	avec personnel	sans personnel
1896	71.064	158.045
1910	75.161	174.752
1937	67.248	157.466
1947	74.669	138.103

Il y a donc un recul constant et sensible de la petite entreprise artisanale.

2. Les monopoles et le commerce.

La concurrence :

Le commerce - principalement de détail - peut donc se diviser en :

1. Petit (y compris accessoires)
2. Moyen
3. Grandes sociétés de distribution.

Nous manquons de données pour tracer des limites plus ou moins justes entre les deux premières catégories.

Il y a cependant un critère précis qui permet de différencier les petits et moyens commerçants : c'est l'usage ou le non usage de personnel rémunéré.

Mais il serait peut-être plus juste de considérer surtout les deux grands blocs qui s'affrontent : les sociétés d'une part, de commerce individuel d'autre part.

La concurrence entre ces deux est acharnée. Et il est certain que le degré de résistance du commerce individuel varie avec son importance.

Les grands magasins à rayons multiples, les distributeurs d'alimentation à succursales, les coopératives disposent d'avantages incontestables sur le commerce individuel. (grandes quantités, donc prix d'achat inférieurs - peuvent se satisfaire de marges unitaires réduites, etc... - avantages fiscaux - moyens financiers puissants).

Pour le commerce individuel la concurrence est difficile et le pousse à gagner peu pour vendre alors que les approvisionnements sont relativement plus coûteux, leurs moyens financiers réduits, etc...

Plus un commerce est réduit plus l'incidence des charges est élevé.

Parmi les grandes sociétés qui font la vie dure au petit commerce citons : Sarma, Uniprix, Delhaize, Bon Marché, Grand Bazar, Innovation.

L'exploitation par les monopoles :

Le commerce individuel ne subit pas seulement la concurrence des grosses sociétés, il est aussi aux prises avec les abus des grosses sociétés qui les approvisionnent et qui leur imposent des marges bénéficiaires abusivement réduites : c'est le cas pour le Trust du Sucre de Tirlemont, l'Union Margarinère, l'Union des Meuneries, etc...

C'est le cas aussi pour les gros importateurs et grossistes en denrées coloniales, etc..

3. L'exploitation par les banques.

Le manque de capitaux est une des difficultés du petit commerce. Pour essayer de tenir tête à la concurrence, le commerçant individuel cherche des capitaux avec l'espoir de constituer des stocks à bon prix, d'équiper son magasin, de faire de la publicité, etc...

Les organismes de crédit officiel disposant de moyens trop faibles, il faut alors passer par les banques et les sociétés privées de crédit qui prélèvent des intérêts élevés.

4. L'exploitation par les propriétaires fonciers.

Les charges de loyer sont généralement élevées et en augmentation.

5. Charges sociales et fiscales.

Du point de vue social les commerçants payent une cotisation semestrielle aux allocations familiales et pour la pension variant de 900 frs. à 1.500 frs.

Ceux qui emploient du personnel payent à l'O.N.S.S.

Les charges d'all. fam. et pension sont relativement plus élevées par rapport au chiffre global des frais généraux pour les petits.

Ex. : Bénéfice	34.000 frs.	-	A.F. + Pension	=	0,29%	des frais	
						généraux	
	Bénéfice	772.000 frs.	-	"	"	=	0,15% " "

Les charges fiscales sont de 2 ordres : taxe professionnelle et taxe de transmission.

La taxe professionnelle des commerçants est majorée de 20% comme pour tous les non salariés. Cette majoration peut être évitée en payant anticipativement - ce qui n'est possible qu'aux commerçants aisés.

La taxe professionnelle est généralement appliquée forfaitairement, sauf pour ceux qui présentent ~~une~~ une comptabilité.

La taxe de transmission

Le grossiste paye 5% lors de l'achat au fabricant, le détaillant paye 5% lors de l'achat au grossiste. Enfin lors de la vente au détail une 3ème taxe est payée par l'acheteur qui n'achète pour son propre usage.

Ces taxes en cascades défavorisent les petits commerçants incapables de s'approvisionner directement à la source.

IV. LES ORGANISATIONS DES CLASSES MOYENNES/.

Les classes moyennes sont groupées dans une multitude d'organismes.

Les uns ont un caractère purement professionnel tels les fédérations de charbonniers détaillants, de quincaillers, des transporteurs, etc..

Ces fédérations sont souvent groupées en confédérations (de l'alimentation; commerce indépendant de l'alimentation, etc.) en Unions professionnelles (des cafetiers, restaurateurs et hôteliers).

Il y a aussi les organismes à caractère officiel : ce sont les Chambres du commerce, des Métiers et Négoce, organisés provincialement.

Il y a enfin des organisations de défense des classes moyennes parmi lesquelles nous citons :

La Fédération nationale des Classes Moyennes.

La Fédération générale du travail indépendant.

LES REVENDICATIONS DES CLASSES MOYENNES .

Comme nous l'avons vu on retrouve les classes moyennes dans des secteurs d'activité économique extrêmement divers . Production industrielle, artisanat, commerce, distribution, services etc...

Dans chacun de ces secteurs il y a des groupes particuliers .

Il résulte de cela que les revendications des classes moyennes sont extrêmement nombreuses mais bon nombre s'adressent à des catégories limitées .

Certaines ont -quoique limitées à des catégories particulières - un caractère d'intérêt général: Loi sur l' Alcool.

Mais il y a cependant une série de revendications plus générales qui intéressent de plus larges couches de classes moyennes qui sont présentées et soutenues par diverses organisations.

Ce sont ces dernières que nous voulons passer rapidement en revue.

Nous les classerons de la façon suivante:

1. Lutte contre les grosses sociétés - concurrence -
2. Secteur social
3. Secteur fiscal
4. Sa représentation .

-
1. Lutte contre les grosses sociétés commerciales;
la concurrence - et les abus des monopoles.

D'une façon générale les organisations de classes moyennes ne mettent pas fortement l'accent sur la nécessité de combattre les grosses sociétés, les monopoles, et de prendre des mesures contre les conséquences de la concentration commerciale et industrielle.

Les revendications principales sont:

- Application plus ferme de la loi de cadenas - (en vigueur jusqu'en 1959)
- Opposition à certaines méthodes de vente (loi sur soldes)
- ~~xx-~~ Fermeture des économats.

2. Secteur Social .

Allocations familiales: égalité de droits avec autres couches sociales
financement par l' Etat

- xxx Pension: pension sans enquête sur les revenus, cotisation uniforme.
- O.N.S.S. réduction des taux d'intérêt pour retard de paiement, de 12 % à 5,5 %
 suppression des 10 % pour défaut de paiement dans les délais
 Application d'un abattement de 2500 frs par mois sur le salaire des 5 premiers travailleurs.
 (proposition de loi déposée le 20.3.56)

3. Secteur fiscal.

Taxe de transmission: suppression de la taxe en cascade qui qui avantage les grosses entreprises s'approvisionnant à la source .
 généralisation de la taxe à la source.

Taxe professionnelle: Suppression de la majoration de 20 % appliquée aux travailleurs non salariés - xxx

Suppression du cumul lorsque les époux sont occupés ensemble dans la même entreprise. xxx

Suppression de la taxe sur la plus-value en cas de cessation de commerce. xxx

Droit de déduire les frais médicaux. xxx

Ces engagements
 Investissements: immunité fiscale pour les investissements inférieurs à 280.000 frs xxx.

4. Représentation:

Certains organismes de petites et moyennes entreprises estiment que celles-ci sont mal représentées dans les divers organismes de contact avec les pouvoirs publics .

LA POSITION DU PARTI.

" C'est autour de la classe ouvrière que se grouperont dans un large front pour la paix et l'indépendance, les agents des services publics, les employés, les travailleurs des campagnes, les petits commerçants et même certaines couches de la bourgeoisie dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux des capitalistes américains. "

XI e. Congrès. Point 17 des Thèses.

" C'est la tâche des communistes d'élargir le combat, de promouvoir l'unité d'action pour imposer une politique de véritable progrès social:

- a) pour la défense des revendications légitimes des petits commerçants, artisans et autres travailleurs indépendants".

XI e. Congrès. Point 9 des Thèses.

Ce rappel des Thèses de notre XI e . Congrès permet de situer notre position à l'égard des classes moyennes .

Certains commentaires peuvent cependant être ajoutés.

Importance économique, Sociale et politique des
Classes Moyennes .

Nous avons vu dans les chapitres précédents qu'il y a, en dehors des cultivateurs, environ 570.000 travailleurs indépendants qui sont à la tête de petites entreprises industrielles, artisanales ou commerciales .

Ces 570.000 petits industriels, commerçants et artisans représentent avec leur famille une population de plus ou moins 1 million 500.000 personnes .

Ces petites entreprises industrielles et commerciales, produisent des marchandises, en consomment, rendent des services dont la valeur est importante dans l'ensemble de notre économie.

Elles constituent à la fois une source de richesse, un débouché important pour la production industrielle et agricole .

Elles payent un lourd tribut aux monopoles industriels; commerciaux et financiers, à la fois par leur concurrence et leur exploitation. Elles subissent les conséquences de la concentration industrielle, commerciale et financière .

Les classes moyennes constatent avec inquiétude que le régime capitaliste et le libéralisme économique sont incapables de résoudre leurs difficultés et les condamnent à des conditions de vie difficiles, contraignant une partie toujours plus grande d'entre eux à chercher d'autres moyens de subsistance .

Dans ces conditions il y a un nombre toujours plus grand de travailleurs indépendants qui acquièrent la conviction que l'ennemi principal est le capitalisme de monopole, qui ne croient plus aux vertus du régime capitaliste et se tournent vers d'autres solutions, et se demandent avec beaucoup de perplexité ce que le socialisme pourrait faire pour eux .

des
Les travailleurs indépendants ont donc/intérêts communs à ceux des ouvriers et des petits paysans en tant que victimes des monopoles.

Il y a donc des raisons politiques et économiques qui militent pour la nécessité d'entraîner une partie des classes moyennes dans le front démocratique, animé par la classe ouvrière, en lutte contre les monopoles.

Comment arriver à cela ?

Constatons que parmi les classes moyennes il y a une partie non négligeable qui est attachée aux idées démocratiques. Il y a eu par exemple, un glissement à gauche - notamment vers les socialistes - aux dernières élections de la part des classes moyennes.

Il n'en reste pas moins vrai que la majeure partie des classes moyennes et leurs organisations sont sous l'influence des milieux réactionnaires - principalement P.S.C. -

Il n'y a donc rien d'étonnant si dans ces milieux sont professées des idées de collaboration avec le capitalisme et de haine de la classe ouvrière.

Aussi dénoncent-ils avec réticence l'action des monopoles et critiquent surtout le gouvernement, tout en dénonçant avec jalousie tout ce qui profite à la classe ouvrière.

Et ils ne manquent pas ceux qui croient que les difficultés des classes moyennes ont pour cause principale les revendications satisfaites de la classe ouvrière.

Mais il est également vrai qu'au sein du mouvement ouvrier n'existe pas un courant de sympathie à l'égard des classes moyennes.

La classe ouvrière et ses organisations économiques accusent les intermédiaires, les commerçants d'être des fauteurs de vie chère, d'être trop nombreux.

Elle soutient en partie ses propres organismes économiques telles les coopératives. Elle défend les économats, les cantines etc..

Nous devons donc agir simultanément dans deux directions: convaincre à la fois les travailleurs salariés et les indépendants qu'ils ont des intérêts communs, des raisons communes pour lutter contre des ennemis communs: Monopoles, propriétaires, et pour un but commun - la Paix.

NOTRE PROPAGANDE . NOTRE ACTION.

- 1) La réaction dans sa propagande antisocialiste et anticommuniste a des arguments dont certains sont ont du poids.
"Le socialisme et le communisme c'est la disparition des travailleurs indépendants dont la fierté est d'être libres."

Nous avons une explication franche à donner pour répondre à cet argument:

- l'avenir du socialisme - l'incapacité du capitalisme.
- Le socialisme procure à l'homme des moyens d'existence meilleurs et grandissants...n'est-il pas préférable d'être un travailleur à bon standing qu'un petit boutiquier croupissant dans sa médiocrité.
- Que sont devenues les classes moyennes dans les pays du socialisme ?

2) Nous devons affirmer que nous soutenons toutes les revendications légitimes des classes moyennes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux intérêts de la classe ouvrière.
Par exemple, nous devons être pour les économats, les cantines, le mouvement coopératif.

3) Nous devons être clairs en ce qui concerne l'argument relatif au nombre trop élevé de commerçants.

Il faut à ce sujet dénoncer cette situation anormale provoquée par le capitalisme et qui fait qu'il y a un nombre grand et croissant de travailleurs salariés et employés qui exercent un petit commerce pour accroître leurs ressources; de même que des petits commerçants sont amenés à accroître leurs ressources en allant travailler à l'usine.

Il ne faut pas accuser les travailleurs ni les commerçants d'agir ainsi, mais leur faire prendre conscience de la nécessité de lutter pour de meilleurs salaires et traitements et la défense du commerçant authentique .

Une politique de hauts salaires et de traitements justifierait la disparition des commerces accessoires et renforcerait la position des commerçants authentiques.

4) Nous devons attacher une importance toute particulière à dénoncer de façon concrète (biens - bénéfices - administrateurs etc..) les agissements des grosses sociétés: grands magasins à rayons multiples, magasins d'alimentation à succursales, fabriques de produits alimentaires (brasseries, margarineries, meuneries, sucreries, etc.)

5) Nous devons défendre la cause des petits travailleurs indépendants pour plus de démocratie et de justice dans le domaine social. (Allocations familiales - O.N.S.S.) et fiscal.

- 6) Nous devons examiner de près l'action et les revendications des organisations de classes moyennes pour combattre résolument celles qui jouent un rôle au service du P.S.C.
Soutenir les revendications justifiées.
Soutenir signifie: action au Parlement - intervention auprès du gouvernement.
Prise de position.
- 7) Nous devons appuyer toute action sinon agir pour renforcer la participation des petits commerçants, artisans et industriels dans les organismes officiels et au Conseil supérieur des classes moyennes .

REVENDEICATIONS A SOUTENIR ET A POSER.

Il y a des revendications existantes qui méritent d'être soutenues. Il y en a que nous pouvons proposer.

- attenué. X1. - Respect strict de la loi de cadenas empêchant l'extension des grands magasins.
2. - Respect de la loi sur les Soldes.
- Jour 3. - Augmentation du taux des allocations familiales pour les travailleurs indépendants.
- Jour 4. - Suppression de la cotisation d'aidante.
- Jour 5. - Pension pour indépendants (nous avons un point de vue sur cette question)
- Confusion Contre 6. - O.N.S.S. - réduction du taux d'intérêt à 5,5 % pour retard de paiement pour les travailleurs indépendants employant cinq ouvriers au maximum .
- Contre 7. - O.N.S.S. - abattement de 2500 frs par mois sur les salaires des 5 premiers travailleurs - (prop. de Loi du 20.3.56)
8. - généralisation de la taxe de transmission à la source.
9. - suppression pour les travailleurs indépendants n'employant pas de personnel salarié de la majoration de 20 % à la taxe professionnelle .
- 10.- Suppression du cumul des époux qui exercent ensemble.
- X11.- Suppression de la taxation de la plus-value en cas de cessation de commerce.
- 12.- Soutien du projet de loi du 15.5.56 sur le registre du commerce.
-

PROPOSITIONS :

1. Editer un document précisant notre position immédiate et future à l'égard des classes moyennes .
 - 2/ Précisant les revendications que nous soutenons.
Document à diffuser dans les endroits où le Parti a des moyens de diffusion.
 2. Partant de ce document, faire un schéma servant de base à une conférence.
Etablir un plan de conférences pour petits commerçants .
 3. Tenir une rubrique dans le D.R.
 4. Rechercher les travailleurs indépendants membres du Parti et capables de nous aider au sein d'une commission, soit par leurs informations, l'appartenance à un organisme de classes moyennes, etc..
 5. Préparer des propositions de loi sur les points :
4 - 6 - 7 - 9 - 10 - 11 , des revendications .
-

Od. Boelen

*vers
56*

CLASSES MOYENNES. (suite)

Note à ajouter au chapitre III. Les Monopoles et la concurrence.

1. La concurrence

On peut se faire une idée de la puissance de la concurrence à laquelle les petits et moyens commerçants ont à faire en considérant les quelques grosses sociétés qui contrôlent une leur partie importante du commerce de détail.

	<u>Bénéfice.</u>	<u>Dividendes.</u>	
Bon Marché	85.380.574	16.000.000	{ participation à Prixunic - Priba - Uniprix.
Innovation	67.900.754	35.142.000	
Grand Bazar Bruxelles - Liège - Anvers.	{ 117.971.181	{ 27.600.000	{ chiffre d'affaires plus de 2 milliards de francs. Succursales à Paris, Hambourg, Zurich.
Grand M. Bourse			
Sarma	96.051.673	22.000.000	Bénéfice brut 140.966.466

Cela représente pour ces " 5 grands " un bénéfice total en un an de 393.558.634 frs. et une distribution de dividendes de 104 millions de francs .

Notons que Bon Marché et Innovation ont des intérêts communs ainsi que Sarma et Grands Magasins de la Bourse .

Ces grosses sociétés de Magasins à rayons multiples exercent principalement leur action dans les grandes villes .

Il y a aussi les grandes sociétés alimentaires d'alimentation à succursales telles Delhaize, Servir, Bien-Etre, etc.. que l'on retrouve non seulement en ville mais dans les agglomérations de moindre importance .

Delhaize seul possède plus de 2.000 magasins.

Dans le domaine des cafés, etc.. les brasseries prennent une part toujours plus grande dans la distribution au détail. De plus en plus de cafetiers ne sont plus que des gérants au service d'une brasserie, ou sont liés par des contrats .
